

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3134

18 novembre 2015

SOMMAIRE

Accel London Pan-Europe IV S.à r.l.	150427	Global Impact Funds Management S.à r.l. ...	150429
Acquaba S.à r.l.	150427	"Goodman Carpo Logistics (Lux) S.à r.l.	150429
AG Evergreen S.à.r.l.	150423	Greenview S.à r.l.	150429
AG Real Estate Development Luxembourg S.à r.l.	150426	Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	150428
AG Sapphire S.à r.l.	150428	Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.	150429
AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l.	150424	Horizon Intermediate Holdings S.C.A.	150386
Algeco/Scotsman Management S.C.A.	150424	Infra-Invest 2	150432
Ali Development S.à r.l.	150424	IPL Enterprises S.à.r.l.	150432
Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l.	150424	Jarna Issuance Vehicle SA	150432
Allouez S.à r.l.	150426	LIM LOGGING	150431
Allouez Topco S.à r.l.	150427	Lion-Intergestion	150431
AltaFund Holding S.à r.l.	150425	LSF Europe Promote S.à r.l.	150431
AltaFund Invest I S.à r.l.	150428	Lux International Strategy	150432
Amizmiz Lux S. à r. l.	150422	Mapole Sàrl	150421
Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l.	150423	Maribaud S.A.	150421
Baker Hughes International Partners S.à r.l.	150425	Market Monitor & Research S.A.	150421
Capital City Brewing Co.	150420	MB Research S. à r.l.	150421
Centuria Real Estate Asset Management Inter- national S.A.	150426	MCM Import-Export Sàrl	150430
Ceryx S.A.	150425	MEIF4 Luxembourg A Holdings S.A.	150431
Chaka Investments S.à r.l.	150425	Menuiserie GAUL et CLEES s.à.r.l.	150420
Dusseldorf (Bridge) S.à r.l.	150430	Menuiserie Jules Sauber S.à r.l.	150420
Finsevi S.A.	150414	Molin Venice S.à r.l.	150421
		Montana OHG	150420
		Mouzara S.A., SPF	150422
		New Nutrition Holding S.à r.l.	150430
		Word Lux S.A.	150414

Horizon Intermediate Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.534.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the partners of Horizon Intermediate Holdings S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 199534 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette on August 5, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2799 dated October 9, 2015, pages 134331 and seq. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address in Luxembourg (the Scrutineer and together with the Chairman and the Secretary forming the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The partners present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Said list and the powers of attorney of the represented partners, after having been signed ne varietur by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

II. It appears from the attendance list that one hundred (100) unlimited partner shares, and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited partner shares, all in registered form and having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices, if applicable;
2. reclassification of the existing three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited partner shares into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares, in registered form, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;
3. creation of two new categories of shares, being (i) the preference shares and (ii) the preferred non-voting shares (the Free Preferred Shares), all in registered form, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;
4. increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one hundred (100) unlimited partner shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited partner shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to thirty-six thousand euro (EUR 36,000), by way of the issuance of five hundred thousand (500,000) Free Preferred Shares;
5. waiver of the preferential subscription rights;
6. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 4;
7. acknowledgement of the report of the manager (gérant) of the Company (the Manager) for the purpose of article 32-3 (5) of the law; and insertion of article 8 of the Articles to:
 - (i) increase the current share capital, in one or several times, through contributions in cash and/or in kind and/or by way of conversion and/or incorporation of distributable reserves, up to a maximum amount of three hundred million euro (EUR 300,000,000), by the issue of a maximum three hundred million (300,000,000) of further Shares, having the same rights as the existing Shares;
 - (ii) limit or withdraw the Partners' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and
 - (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly;
8. amendment and full restatement of the articles of association of the Company, including the corporate object clause, which shall henceforth read as follows:

The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by

any public or private Entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

Subject to any agreement entered into among inter alia the Partners and the Company from time to time, as such agreement may be amended and/or restated from time to time (the Securityholders' Agreement), the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, Affiliated Entities and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object;

9. amendment of the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Manager and any employee of Alter Domus in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register(s) of partners of the Company; and

10. miscellaneous.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the partners of the Company considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reclassify the existing three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) limited partner shares into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares.

The ordinary shares have the rights and obligations as defined hereafter in the amended and restated Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to create two new categories of shares, being (i) the preference shares and (ii) the Free Preferred Shares, all in registered form, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

The preference shares and the Free Preferred Shares have the rights and obligations as defined hereafter in the amended and restated Articles.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one hundred (100) unlimited partner shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares, all in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, to thirty-six thousand euro (EUR 36,000), by way of the issuance of five hundred thousand (500,000) Free Preferred Shares, having the rights and obligations as defined hereafter in the amended and restated Articles.

As a result of the above changes, the share capital of the Company is as follows:

Class of shares	Number of shares
Unlimited partner shares	100
Ordinary shares	3,099,900
Free Preferred Shares	500,000
Total	3,600,000

Fifth resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the preferential subscription rights, the partners declaring to have perfect knowledge and to have unanimously agreed with this waiver.

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The subscriber, the name and corporate details of which are indicated on the attached attendance list and represented by way of a power of attorney which, after having been signed *ne varietur* by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration, declares to subscribe to five hundred thousand (500,000) Free Preferred Shares, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and fully pays them up by way of a contribution in cash in the aggregate amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000), which amount shall be allocated as follows:

- an amount of five thousand euro (EUR 5,000) to the nominal share capital account of the Company related to the Free Preferred Shares; and
- the remainder, i.e. an amount of four hundred ninety-five thousand euro (EUR 495,000) to the share premium account of the Company related to the Free Preferred Shares;

The amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The Meeting acknowledges the special report of the Manager established in accordance with article 32-3(5) of the Law. Said report, after having been signed *ne varietur* by the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The Meeting then resolves to add an article 5.1 to the Articles which shall henceforth read as follows:

“The share capital is set at thirty-six thousand euro (EUR 36,000), represented by:

- (i) one hundred (100) unlimited partner shares (the UP Shares);
- (ii) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (iii) zero (0) preference shares (the Preference Shares); and
- (iv) five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares (the Free Preferred Shares)”.

Eighth resolution

The Meeting resolves to fully amend and restate the Articles so that the Articles shall henceforth read as follows:

I. Name - Types of partners - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / types of Partners.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become partners in the future, a company in the form of a corporate partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), under the name Horizon Intermediate Holdings S.C.A. (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 Horizon UP S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 199494 and having a share capital of EUR 12,500, as said corporate details may be amended from time to time, is the unlimited partner (*associé commandité*) and manager of the Company (*gérant*) (the Managing Partner) and is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the net assets of the Company.

1.3 The limited partner (*associé commanditaire*) upon incorporation of the Company and any person or Entity that becomes a limited partner (*associé commanditaire*) from time to time (collectively the Limited Partners), through subscription and/or acquisition of Limited Partner Shares (as defined below), are liable up to the amounts contributed to the Company in respect of the Limited Partner Shares.

1.4 The Limited Partners and the Managing Partner are, in these Articles, collectively referred to as the Partners and individually as a Partner.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Partner. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Partners (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Partner. If the Managing Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely

ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private Entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 Subject to any agreement entered into among inter alia the Partners and the Company from time to time, as such agreement may be amended and/or restated from time to time (the Securityholders' Agreement), the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, Affiliated Entities and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Partners.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in Art.15.1) appoints an administrator (who need not be a partner), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in Art. 2.1 is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the partners must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles and without the consent of the Managing Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - premium accounts.

5.1 The share capital is set at thirty-six thousand euro (EUR 36,000), represented by:

- (i) one hundred (100) unlimited partner shares (the UP Shares);
- (ii) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (iii) zero (0) preference shares (the Preference Shares); and
- (iv) five hundred thousand (500,000) preferred non-voting shares (the Free Preferred Shares).

5.2 The Ordinary Shares, the Preference Shares and the Free Preferred Shares are collectively referred to as the Limited Partner Shares and individually as a Limited Partner Share. The UP Shares, the Ordinary Shares, the Preference Shares and the Free Preferred Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share. The Shares are all in registered form and have a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

5.3 The Company will establish a share premium account for each class of Shares, to which shall be recorded any premium paid on any Share of that specific class (each a Share Premium Account and collectively, the Share Premium Accounts). Amounts so recorded to the Share Premium Accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will, subject to any restrictions contained in any applicable law, these Articles and the Securityholders' Agreement, be available for distribution to the holders of the respective class of Shares only.

5.4 The Company will establish an account 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres of the Luxembourg Chart of Accounts) for each class of Shares, to which shall be recorded the amount or value of any contributions made in respect of any Share of that specific class without the issuance of any Share(s) (each an Account 115 and collectively, the Accounts 115). Amounts so recorded to the Account 115 will constitute freely distributable reserves of the Company and will, subject to any restrictions contained in any applicable law, these Articles and the Securityholders' Agreement, be available for distribution to the holders of the respective class of Shares only.

Art. 6. Share capital increase and anti-dilution.

6.1 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles, subject to and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement.

6.2 Subject to any and all undertaking agreed upon in the Securityholders' Agreement and the Law, in the event of an issue of new Shares after Closing:

(i) each Share will be issued at a price determined on the basis of the Company's market value at issuance, to be appraised following an expertise procedure in case of disagreement between the Partners, in accordance with any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement;

(ii) any issue of Shares to the Partners will be made, for each relevant class of Shares, proportionally to their respective investment mix (in value) as of the Closing Date, it being specified that, in the event of an issue of Shares to a Third Party, such Third Party shall subscribe for a number of Shares to be determined in accordance with the Financial Investor's investment mix (in value) as of the Closing Date; and

(i) each Partner shall have pre-emptive rights to subscribe for a number of Shares proportional to its portion in each class of issued Shares prior to such issue, and shall be permitted (but under no obligation) to exercise such preemptive rights.

Art. 7. Share capital decrease. The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law and subject to and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement.

Art. 8. Authorized capital. Subject to any and all undertaking agreed upon in the Securityholders' Agreement, the Managing Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed inserting the authorisation of an authorised capital in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), to:

(ii) increase the current share capital, in one or several times, through contributions in cash and/or in kind and/or by way of conversion and/or incorporation of distributable reserves, up to a maximum amount of three hundred million euro (EUR 300,000,000), by the issue of a maximum three hundred million (300,000,000) of further Shares, having the same rights as the existing Shares;

(iii) limit or withdraw the Partners' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

(iv) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

Art. 9. Shares - ownership, form and register.

9.1 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

9.2 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

9.3 The Preference Shares, the UP Shares and the Ordinary Shares are voting shares.

9.4 The Free Preferred Shares are non-voting shares, in the sense of articles 44 and seq. of the Law.

9.5 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Partner on request. Upon such request, the Company shall only deliver to the relevant Partner the information relating to its shareholding. The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the relevant register as the full owner of such Shares. All communications and notices to be given to a registered Partner shall be deemed validly made at the latest address communicated by the Partner to the Company.

Art. 10. Shares - restrictions on Transfers.

10.1 Any Transfer and/or disposal of any Share and/or any direct or indirect interests in any Share is subject to the terms and conditions of the Law, these Articles and the Securityholders' Agreement, for so long as may be specified in the Securityholders' Agreement.

10.2 The Transferor shall procure that the Transferee adheres to the Securityholders' Agreement prior to a Transfer of any Share.

10.3 Any Transfer of Shares which was not executed in accordance with the procedures provided for in the Law, these Articles and/or in the Securityholders' Agreement shall be null and void and have no effect towards the Company. The Company shall refuse to record in the relevant register(s) any Shares Transfer which were not executed in accordance with the procedures provided for in the Law, these Articles and the Securityholders' Agreement and to recognise in that case any right to third parties in or against the Company. From and after the date of such attempted Transfer, all rights of the entity purporting to make such Transfer or disposal (and any right of the purported Transferee which is deemed to come into existence) shall be suspended and inoperative and no person shall be entitled to vote such Shares or receive dividends or other distributions thereon until the Transfer or disposal is rescinded or otherwise rendered null and void by the parties thereto.

10.4 Any third party who intends to acquire Shares is put on notice to take the appropriate steps and to make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated Transfer of Shares is subject to Transfer restrictions and requirements under a Securityholders' Agreement. Each of the Partners and the Company hereby expressly (i) waive any

right it may have to claim the benefit of the provisions of article 1142 of the Luxembourg Civil Code in case of breach of any of its obligations under the Share Transfer restrictions set out in the Law, these Articles and in the Securityholders' Agreement and (ii) acknowledge and agree that the other parties shall be entitled to the remedy of specific performance (exécution forcée en nature) of the defaulting Partner's obligations thereunder in addition to any other recourse allowed by law.

10.5 A Share Transfer shall be evidenced by the entry in the register of Shares of a declaration of Transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the Transferor and the Transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

10.6 Subject to the terms and conditions of the Law, these Articles and the Securityholders' Agreement, any document recording the agreement between the Transferor and the Transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share Transfer.

10.7 Subject to and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement, Shares (including Free Preferred Shares) held by the Participants cannot otherwise be Transferred and/or disposed of during a ten (10) year period.

III. Management - Representation

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by the Managing Partner for the duration of the Company, unless the provisions of Art.4.3 apply or the Managing Partner is dismissed or resigns for legitimate cause.

11.2 As long as a legal entity is appointed as Managing Partner, the Managing Partner shall designate an individual to act as permanent representative (the Representative). The Representative shall be in charge of executing, in the name and on behalf of the Managing Partner, the decisions taken by the Managing Partner in respect of the management of the Company. The Representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil responsibility as if he/she acted in his/her own name and for his/her own account, without prejudice to the joint and several liability of the Managing Partner which he/she represents. Any revocation by the Managing Partner of the appointment of the Representative shall be conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

11.3 All powers not expressly reserved to the Partners or the Supervisory Board by the Law or these Articles fall within the competence of the Managing Partner, who has all powers to carry out and approve all acts and operations on behalf of the Company, consistent with the Company's corporate object.

11.4 The Managing Partner shall be authorised to delegate the day-to-day management, which shall include the power to represent and bind the Company, to one or more day-to-day managers, acting individually, and shall determine their powers and remuneration (if any). The day-to-day manager(s) shall be referred to as "directeur general".

11.5 The Managing Partner (and, where applicable, the Representative) may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

11.6 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Partner must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 12. Representation.

12.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Representative acting on behalf of the Managing Partner.

12.2 Pursuant to Art.11.4, the Company shall also be bound towards third parties by the sole signature of any day-to-day manager.

12.3 Pursuant to Art.11.5, the Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated.

IV. General meetings of partners

Art. 13. Powers and voting rights.

13.1 Resolutions of the Partners shall be adopted at a General Meeting.

13.2 Each UP Share, Ordinary Share and Preference Share entitles the holder to one (1) vote.

13.3 Subject to the Law, the Free Preferred Shares are non-voting.

Art. 14. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

14.1 The Partners may be convened to General Meetings by the Managing Partner or by the Supervisory Board. The Partners must be convened to a General Meeting following a request from Partners representing more than onetenth (1/10) of the share capital.

14.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. The notices will be sent to the addresses recorded in the relevant register(s) of the Company.

14.3 A Partner may grant written power of attorney to another person (who need not be a Partner) in order to be represented at any General Meeting.

14.4 Any Partner may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

14.5 Save where they have voting right, no account shall be taken of Free Preferred Shares in determining the conditions as to quorum and majority at General Meetings.

14.6 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

14.7 If all the Partners are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

14.8 Any Partner may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Partners must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

14.9 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of the share capital present or represented.

14.10 An extraordinary General Meeting may only amend these Articles if at least one-half (1/2) of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to these Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds (2/3) of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Partner unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Partner is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to Art.1 shall not require the consent of the Managing Partner.

14.11 Any change in the nationality of the Company shall require the consent of all Partners and bondholders (if any) and any increase of a Partner's commitment in the Company shall require the consent of the relevant Partner.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Supervisory Board - Réviseurs d'entreprises.

15.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Partners.

15.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

15.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

15.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

15.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Partner or any of its members.

15.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

15.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

15.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

15.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

15.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

15.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

15.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with these Articles and the Law.

Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.

16.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

16.2 Each year, the Managing Partner must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Partner and Supervisory Board members to the Company.

16.3 One (1) month before the annual General Meeting, the Managing Partner shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

16.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third (3rd) Monday of June of each year at ten (10.00) a.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day.

16.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Partner's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 17. Legal Reserve - allocation of profits.

17.1 Five percent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

17.2 After the allocation to the Legal Reserve in accordance with Art.17.1 and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement, the remainder of the Company's annual net profits, if any, are allocated as follows:

(i) first, to the Preference Shares, an amount equal to the aggregate Preference Entitlement of the respective financial year as defined in Art.18.1;

(ii) second, to the Carrying Free Preferred Shares, an amount equal to the aggregate Free Preferred Entitlement of the respective financial year as defined in Art.18.2;

(iii) third, to the UP Shares, an amount equal to the aggregate UP Preference Entitlement of the respective financial year as defined in Art.18.3; and

(iv) then, the balance shall be allocated in its entirety to the Ordinary Shares on a *pari passu* basis.

Art. 18. Preference Entitlement, Free Preferred Entitlement and UP Preference Entitlement.

18.1 For the purpose of these Articles, Preference Entitlement means, in respect of each financial year:

a cumulative preferred return on a Preference Share in the amount of eight percent (8%) per annum of the sum of:

(i) the nominal value of such Preference Share;

(ii) the Preference Share Premium Account that is attributable (on a pro-rata basis) to such Preference Share; and

(i) the Preference Account 115 that is attributable (on a pro-rata basis) to such Preference Share,

taking into account that:

(iii) calculations and accrual of Preference Entitlement shall be made on a daily basis and based on a year of three hundred sixty (360) days.

(iv) any contribution made to the Preference Share Premium Account during the course of the relevant financial year shall be accounted for *pro rata tempore*, i.e. the Preference Entitlement shall only apply from the date of said contribution through the last date of the relevant financial year;

(v) any contribution made to the Preference Account 115 during the course of the relevant financial year shall be accounted for *pro rata tempore*, i.e. the Preference Entitlement shall only apply from the date of said contribution through the last date of the relevant financial year;

(vi) any distribution made by the Company out of the Preference Share Premium Account during the course of the relevant financial year shall be accounted for *pro rata tempore*, i.e. there shall be no Preference Entitlement from the date of said distribution through the last date of the relevant financial year;

(vii) any distribution made by the Company out of the Preference Account 115 during the course of the relevant financial year shall be accounted for pro rata tempore, i.e. there shall be no Preference Entitlement from the date of said distribution through the last date of the relevant financial year; and

(viii) Preference Shares that are not issued at the start of a financial year shall only accrue Profit Entitlement pro rata tempore, i.e. as per the day on which they have been issued;

and further taking into account that the Preference Entitlement is preferred, cumulative and shall compound as follows:

any Preference Entitlement in respect of an Accrual Period that is not declared and paid to the holder of the Preference Shares on the last day of such Accrual Period shall be capitalized at the end of each Accrual Period and shall bear interest at a rate of eight percent (8%) per annum as from the first day of the next succeeding Accrual Period.

18.2 For the purpose of these Articles, Free Preferred Entitlement means:

a cumulative preferred return on a Carrying Free Preferred Share:

(i) in respect of each financial year, in the amount of zero point zero one percent (0.01%) per annum of the nominal value of such Free Preferred Share; and

(ii) only in respect of the financial year during which an Exit has occurred or is deemed to have occurred pursuant to the Securityholders' Agreement, the Free Preferred Entitlement shall be calculated as follows:

With respect to an Exit occurring before the fourth anniversary of the Closing Date, the result of:

a) (i) the applicable Apportionment Percentage set forth in the table appearing immediately below opposite the applicable Project IRR then achieved upon Exit multiplied by (ii) the Project Gain,

less (iii) the total amount paid to redeem vested Free Preferred Shares from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements at Fair Market Value (as defined therein),

divided by

b) the number of Carrying Free Preferred Shares.

Project IRR	Applicable Apportionment Percentage
≤10.00%	0.00%
12.50%	2.75%
15.00%	3.50%
17.50%	4.00%
20.00%	4.25%
22.50%	4.50%
25.00%	4.75%
≥27.50%	5.00%

If the applicable Project IRR then achieved upon Exit falls between two steps of Project IRR, the applicable Apportionment Percentage will be determined using a linear interpolation.

With respect to an Exit occurring after the fourth anniversary of the Closing Date, the result of:

a) (i) the applicable Apportionment Percentage set forth in the table appearing immediately below opposite the applicable Project Multiple then achieved upon Exit multiplied by (ii) the Project Gain,

less (iii) the total amount paid to redeem vested Free Preferred Shares from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements at Fair Market Value (as defined therein),

divided by

b) the number of Carrying Free Preferred Shares

Applicable Project Multiple	Applicable Apportionment Percentage
≤1.46x	0.00%
1.60x	2.75%
1.75x	3.50%
1.91x	4.00%
2.07x	4.25%
2.25x	4.50%
2.44x	4.75%
≥2.64x	5.00%

If the applicable Project Multiple then achieved upon Exit falls between two steps of Project Multiple, the applicable Apportionment Percentage will be determined using a linear interpolation.

The above Project Multiple thresholds have been calculated using the Project IRR thresholds appearing in the chart preceding that immediately above, assuming a four-year Exit.

If intermediate Payments and/or Receipts are paid and/or received by any of the Investors, respectively, between the Closing Date and the fourth anniversary date thereof, any such Payments and/or Receipts will be factored in the calculation of the thresholds Project IRR, capitalizing all Payments and/or Receipts at the Daily IRR starting on their respective date (as from the Closing Date) and ending on the fourth anniversary of the Closing Date.

The above Project Multiple thresholds will be adjusted so as to precisely correspond to the Project IRR thresholds (i.e. factoring into intermediate Payments and/or Receipts paid and/or received by any of the Investors, respectively, between the Closing Date and the fourth anniversary date thereof), at the fourth anniversary.

18.3 For the purpose of these Articles, UP Preference Entitlement means, in respect of each financial year:

a cumulative preferred return on a UP Share in the amount of zero point zero one percent (0.01%) per annum of the nominal value of such UP Share.

Art. 19. Distributions.

19.1 In accordance with the Law and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement, the decision to make distributions in respect of the Shares shall be made by the General Meeting. The determination of the amount of such distributions in respect of each class of Shares will be taken in accordance with the provisions of Art.17 and Art.18. The General Meeting may decide on the payment of distributions in cash and/or in kind.

19.2 In any case, distributions can only be made and Shares can only be redeemed to the extent that the Company has sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Accounts and/or the Accounts 115) within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law and/or the Securityholders' Agreement.

19.3 In observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement, interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Managing Partner must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including amounts available in the Share Premium Accounts and/or the Accounts 115) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve or un-distributable reserve(s);

(iii) the decision to distribute interim dividends and the determination of the amount of such distribution will be taken in accordance with the provisions of Art.17 and Art.18;

(iv) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Partner must resolve to distribute the interim dividends; and

(v) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Partner which verifies whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

20.1 Subject to and in observance of any and all undertakings agreed upon in the Securityholders' Agreement, the Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Partners, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

20.2. The surplus (if any) available for distribution to the Partners after payment of all debts and liabilities against the Company (excluding residual claims of the Partners against the Company's assets and claims stemming from Fixed Rate Instruments) and of all expenses incurred in connection with any such liquidation shall, to the extent permitted by Luxembourg law, be paid to the Partners in the following manner and order of priority:

(i) first, to the holders of Preference Shares, the aggregate amount of the nominal value of the Preference Shares, the Share Premium Account and Account 115 related to the Preference Shares, and the unpaid Preference Entitlement. If the proceeds resulting from an Exit are insufficient to fully repay both the amounts then outstanding under any Fixed Rate Instruments (including any interest accrued thereon) and any and all Preference Entitlement then outstanding, such proceeds will be apportioned among holders of Fixed Rate Instruments and Preference Shares, on a pari passu basis in accordance with their relative financial rights to each other;

(ii) second, to the holders of Carrying Free Preferred Shares, the aggregate amount of the nominal value of the Free Preferred Shares, the Share Premium Account and Account 115 related to the Free Preferred Shares, and the unpaid Free Preferred Entitlement;

(iii) third, to the holders of UP Shares, the aggregate amount of the nominal value of the UP Shares, the Share Premium Account and Account 115 related to the UP Shares, and the unpaid UP Preference Entitlement; and

(iv) then, to the holders of Ordinary Shares in proportion to the Ordinary Shares held by each of them on a pari passu basis.

VII. General provision

21.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

21.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

21.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

21.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Partners from time to time.

VIII. Definitions

Art. 22. Wherever used in these Articles, unless the context otherwise requires, the following terms have the following meanings:

Account(s) 115	has the meaning ascribed to it in Art.5.4.
Acquisition	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Accrual Period	means, in respect of each Preference Share, (i) in relation to the first Accrual Period, the period starting on the date of issuance of the relevant Preference Share and ending on the date falling on the first anniversary of such date of issuance and (ii) in relation to each subsequent Accrual Period, each period starting on the date following the end of the immediately preceding Accrual Period and ending on the date falling on the next anniversary of the date of issuance of the relevant Preference Share, provided that no Accrual Period shall extend beyond the date of cancellation of the relevant Preference Share.
Affiliate or Affiliated Entity	means, in relation to an Entity, any Entity that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls or is Controlled by or is under common Control with such Entity, it being agreed that when used in connection with Apollo, Horizon Parent Holdings S.à r.l. or the Group Companies, Affiliated Entity shall only include AIF VIII Euro Leverage, L.P. and its subsidiaries.
Apollo	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Articles	has the meaning ascribed to it in Art.1.1.
Business Day(s)	means any day other than (i) a Saturday, Sunday or public holiday or (ii) any other day on which commercial banks are required to close in France or in the Grand Duchy of Luxembourg.
Call Option Agreement	means that certain call option agreement entered by and between the Company and each holder of Free Preferred Shares on or around the Closing Date, as may be amended or restated from time to time.
Carrying Free Preferred Shares	means, without double counting, (a) all Free Preferred Shares, whether then allotted or not, whether then issued or not and whether then held by the Managers, by the Company as part of the Reserve or held otherwise; (b) vested Free Preferred Shares redeemed from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements and with a payment right upon Exit attaching thereto; but excluding: (c) vested Free Preferred Shares redeemed from the Managers having left the Group after their respective Departure Dates pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements at Fair Market Value (as defined therein); and non-vested Free Preferred Shares held by the Managers having left the Group after their respective Departure Dates and not then redeemed pursuant to the relevant Vesting Call Option Agreements.
Change of Control	means, (i) any private sale for cash or for securities or a contribution, merger or similar transaction to or with a bona fide third party resulting in Apollo losing, directly or indirectly, the Control of the Target Group (it being agreed that any Distribution or winding up stemming from any Substantial Asset Sale shall constitute a Change of Control); (ii) and/or Apollo no longer holding, directly or indirectly, at least 50% plus one of the outstanding PECs; (iii) and/or Apollo no longer holding, directly or

	indirectly, at least 50% of the Company's share capital including the PECs.
Closing	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Closing Date	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Control	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Company	has the meaning ascribed to it in Art.1.1.
Departure Date	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Distribution	means any cash distribution (in whatever form including, in particular, dividends, repurchase of Securities, repayment of shareholder loans) made by the Company or its Affiliates to holders of cash, property, or securities of the Company.
Entity	means any company, (including any limited liability company or joint stock company), corporation (including any non-profit company), general partnership, limited partnership, joint venture, estate, trust, economic interest group, firm or other enterprise, association, organisation or entity having a legal personality or not.
Exit	means either an IPO, a Transfer resulting in a Change of Control or a voluntary winding-up of the Company.
Financial Investor	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Fixed Rate Instruments	means fixed rate instruments in the form of PECs and/or any shareholder loan extended to the Company by an Investor or equivalent instruments bearing interest compounded annually and senior to the Ordinary Shares.
Free Preferred Entitlement	has the meaning ascribed to it in Art.18.2.
Free Preferred Shares	has the meaning ascribed to it in Art.5.1 (iv).
General Meeting	has the meaning ascribed to it in Art.2.1.
Group	means from time to time the Company and any company Controlled by the Company.
Group Company(ies)	means, collectively or individually, the Company and any company(ies) Controlled by it.
Investor	means any holder of Company's Securities.
IPO	means the admission and initial public offering of the shares of the Company, or any other Entity of the Group or Controlling the Group, on a regulated stock exchange.
IPO Price	means in the event of an IPO, the IPO price upon admission of the shares of the Group Company going public on the considered regulated stock exchange.
Law	has the meaning ascribed to it in Art.1.1.
Legal Reserve	has the meaning ascribed to it in Art.17.1.
Limited Partners	has the meaning ascribed to it in Art.1.3.
Limited Partner Shares	has the meaning ascribed to it in Art.5.2.
Managers	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Managing Partner	has the meaning ascribed to it in Art.1.2.
Ordinary Shares	has the meaning ascribed to it in Art. 5.1 (ii).
Participants	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Partner(s)	has the meaning ascribed to it in Art.1.4.
Payments	means, with respect to an Investor – without double counting – any investment made by such Investor (or, if applicable, any of its Affiliated Entities up to its ultimate controlling Affiliated Entity), directly or indirectly, in the Acquisition, whether in the Company (or in any Entity Controlling the Company, as the case may be) or in any Group Companies, whether at Closing or subsequently (until and including the Exit date) and any related costs or expenses borne directly by such Investor in connection with such investment (and not borne by the Company or any other Group Companies) and excluding (i) any transaction costs paid by such Investor (or, if applicable, any of its Affiliated entities up to its ultimate controlling Affiliated Entity) upon Exit and (ii) any exercise prices of any Securities paid just before or upon Exit; it being agreed that in connection with Apollo or its Affiliated Entities, the definition of Payments shall refer to Apollo Payments; by exception to the above, in case a Change of Control results from a Transfer made by the Financial Investor to another Investor which has become an Investor by acquiring Securities from the Financial Investor after the date of the Securityholders' Agreement, Payment shall exclude the payment made by such Investor in the context of said Change of Control.
PECs	means the preferred equity certificates issued by the Company.
Preference Shares	has the meaning ascribed to it in Art. 5.1 (iii).
Preference Entitlement	has the meaning ascribed to it in Art.18.1.

Project Gain	means the result of the difference of all Investors' Receipts less all Investors' Payments.
Project IRR	means - without double counting - the annual interest rate which equals $(1 + \text{the Daily IRR})^{365} - 1$, where the Daily IRR means the daily interest rate, whereby the sum of all Investors' Payments, capitalized at the Daily IRR between the date of each of these Payments and the date of the Exit, is equal to the sum of all Investors' Receipts, capitalized at the Daily IRR between the date of each of these Receipts and the date of the Exit.
Project Multiple Receipts	<p>means the ratio of all Investors' Receipts over all Investors' Payments.</p> <p>means, with respect to an Investor, without double counting:</p> <p>(a) all cash amounts paid, directly or indirectly, by the Company (or any Entity Controlling the Company, as the case may be) and any of the Group Companies to such Investor or, as applicable, any of its Affiliated Entities (up to its ultimate controlling Affiliated Entity) in payment of principal and interest of any Fixed Rate Instruments or any equivalent instruments;</p> <p>(b) all cash amounts paid, directly or indirectly, to such Investor or, as applicable, any of its Affiliated Entities (up to its ultimate controlling Affiliated Entity) relating to such Investor's holding in the share capital of the Company (or any Entity Controlling the Company, as the case may be) (dividends, reduction of capital, etc.);</p> <p>(c) all other cash amounts or Securities received, directly or indirectly, by such Investor or, as applicable, any of its Affiliated Entities (up to its ultimate controlling Affiliated Entity) in relation to such Investor's investment in the Acquisition, including any transaction fee and any monitoring or equivalent fees; and</p> <p>(d) any cash amounts, assets or Securities received directly or indirectly by to such Investor or, as applicable, any of its Affiliated Entities (up to its ultimate controlling Affiliated Entity) upon Exit (and if such Securities are not admitted for trading on a regulated stock exchange, their cash equivalent as determined as per the applicable provisions of the Securityholders' Agreement);</p> <p>it being specified that:</p> <p>(e) In case of a Change of Control, if, on the date of the considered Change of Control, such Investor (or, as applicable, its Affiliated Entities up to its ultimate controlling Affiliated Entity) decide to keep part of his/her Company's Securities (or Securities in any Entity above, as the case may be) or his/her Securities in any Group Company and, as applicable, in any of its Affiliated Entities or a portion of his/her Fixed Rate Instruments or any equivalent instruments, as the case may be, such Investors (or, as applicable, its Affiliated Entities up to its ultimate controlling Affiliated Entity) will be deemed to have Transferred the total number thereof on the date of the Change of Control, at the agreed-upon price or at the exchange ratio agreed-upon on the terms pertaining to the Change of Control (and the Project IRR/Project Multiple calculation deriving thereof shall be the final Project IRR/Project Multiple calculation irrespective of any indemnity payments) or, with respect to the Fixed Rate Instruments or any equivalent instruments, any principal amounts still outstanding under any such Fixed Rate Instruments or any equivalent instruments will be deemed to have been entirely repaid together with any accrued interests thereon; it being however agreed that if the payment of all or part of the purchase price is deferred after the Exit date, the date of such payment shall be taken into account for the purpose of the calculation of the Project IRR; and</p> <p>(f) In case of an IPO, if such Investor (or, as applicable, its Affiliated Entities up to its ultimate controlling Affiliated Entity) keep part of his/her Company's Securities (or Securities in any Entity above, as the case may be) or his/her Securities in any Group Company and, as applicable, in any of its Affiliated Entities, he/she will be deemed to have Transferred the total number thereof at the date of the IPO at a price per Security equal to the IPO Price (and the Project IRR/Project Multiple deriving thereof shall be the final Project IRR/Project Multiple); it being provided however that if all or part of the Investors (or, as applicable, their Affiliated Entities up to their ultimate Controlling Affiliated Entity) are required to keep all or part of their securities pursuant to any lock-up arrangement, the purchase price for such securities shall be deemed to have been received by the Investors (or their Affiliated Entities up to their ultimate Controlling Affiliated Entity) at the end of the applicable lock-up period for the purpose of the calculation of the Project IRR.</p>
Reserve	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.

Representative	has the meaning ascribed to it in Art.11.2.
Share(s)	has the meaning ascribed to it in Art.5.2.
Securities	means (i) in connection with any given Entity, any shares of such Entity, stock option, PECs and other security issued or to be issued by such Entity and granting or likely to grant access, either directly or indirectly, immediately or in the future, through conversion, exchange, repayment, presentation or exercise of warrant or through any other means, to shares or other securities representing or granting access to a portion of the share capital, of the profits, of the liquidation surplus or the voting rights of such Entity, (ii) the preference subscription right (droit préférentiel de souscription) to a capital increase in cash of such Entity or the allocation right resulting from a capital increase through capitalisation of reserves of such Entity, and (iii) any stripping of securities referred to above and any other security of nature similar to securities referred to above issued or granted by any Person further to conversion, merger, demerger (scission), partial business transfer (apport partiel d'actifs) or similar transaction of such Entity.
Securityholders' Agreement	has the meaning ascribed to it in Art.3.2.
Share Premium Account(s)	has the meaning ascribed to it in Art.5.3.
Substantial Asset Sale	means a sale of assets (as part of a single transaction or series of transactions) representing more than 66% of the consolidated EBITDA of the Target Group as at the Closing Date.
Supervisory Board	has the meaning ascribed to it in Art.15.1.
Third Party	means any natural person or Entity who is not a party to the Securityholders' Agreement.
Target Group	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.
Transfer	means, in respect of any Share, any sale, contribution, transfer or other assignment, under any form and in any title whatsoever, for value or no consideration, including in situations where the transfer would take place through individual waiver to preferred subscription right (droit préférentiel de souscription) in favour of named persons, invitation to tender or under a court decision or where the transfer of ownership would be deferred; for the purposes hereof, (i) the term Transfer shall include the transfer relating to the ownership, bare ownership or which is the result of contribution, with or without division of legal and beneficial title to shares (usufruit), loan, constitution of a guarantee, redemption or otherwise, and more generally any transfer with or without usufruct, loan, constitution of a guarantee as a result of pledge of Shares, or the transfer of any other right attached to the Shares, including any voting right or the right to receive dividends, or any split in the ownership, and more generally any agreement resulting in the Transfer, even potential, or Securities immediately or in the future, (ii) the term Transferor shall mean any person Transferring a Security, and (iii) the term Transferee shall mean any Person to which a Security is Transferred.
UP Preference Entitlement	has the meaning ascribed to it in Art.18.3.
UP Shares	has the meaning ascribed to it in Art. 5.1 (i).
Vesting Call Option Agreement	has the meaning ascribed to it in the Securityholders' Agreement.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Manager and any employee of Alter Domus in Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register(s) of partners of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the members of the Bureau, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Horizon Intermediate Holdings S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 199534 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 5 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2799 du 9 octobre 2015, pages 134331 et suivantes. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme en tant que secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée désigne en tant que scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg (le Scrutateur composant avec le président et le Secrétaire le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que cent (100) actions de commandité, et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire, toutes sous forme nominative et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour dont les associés ont été informés au préalable.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. renonciation aux formalités de convocation, le cas échéant;
2. reclassification des trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire existantes en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
3. création de deux nouvelles catégories d'actions, à savoir (i) les actions de préférence et (ii) les actions de préférence sans droit de vote (les Actions de Préférence Libres), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
4. augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions de commandité et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions de commanditaire, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à trente-six mille euros (EUR 36.000), par l'émission de cinq cent mille (500.000) Actions de Préférence Libres;
5. renonciation aux droits de souscription préférentiels;
6. souscription à et libération des actions nouvellement émises tel que spécifié au point 4;
7. prise d'acte du rapport du gérant de la Société (le Gérant) au sens de l'article 32-3 (5) de la Loi; et insertion de l'article 8 des Statuts afin de:
 - (i) augmenter le capital social actuel, à une ou plusieurs reprises, par des apports en numéraire et/ou en nature et/ou par conversion et/ou incorporation de réserves distribuables, à hauteur d'un montant maximum de trois cent millions d'euro (EUR 300,000,000), par l'émission d'un maximum de trois cent millions (300,000,000) d'Actions supplémentaires, ayant les mêmes droits que les Actions existantes;
 - (ii) limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels aux nouvelles Actions des Associés et désigner les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions et;
 - (iii) enregistrer chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence;
8. modification et refonte complète des statuts de la Société, y compris la clause d'objet social, qui aura désormais la teneur suivante:

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par

toute Entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Sous réserve de toute convention conclue entre, inter alia, les Associés et la Société au fil du temps, telle que modifiée ou reformulée dans le temps (la Convention de Porteurs de Titres), la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, Entités Affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

9. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant du Gérant et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le ou les registre(s) des associés de la Société; et

10. divers.

IV. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés de la Société se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de reclassifier les trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (3.099.900) actions de commanditaire existantes en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent (3.099.900) actions ordinaires.

Les actions ordinaires confèrent les droits et obligations déterminés ci-après dans les Statuts modifiés et reformulés.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer deux nouvelles catégories d'actions, à savoir (i) les actions de préférence et (ii) les Actions de Préférence Libres, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les actions de préférence ainsi que les Actions de Préférence Libres confèrent les droits et obligations déterminés ci-après dans les Statuts modifiés et reformulés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par cent (100) actions de commandité et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à trente-six mille euros (EUR 36.000), par l'émission de cinq cent mille (500.000) Actions de Préférence Libres, conférant les droits et obligations déterminés ci-après dans les Statuts modifiés et reformulés.

En conséquence des changements qui précèdent, le capital social de la Société est le suivant:

Classe d'actions	Nombre d'actions
Actions de commandité	100
Actions ordinaires	3.099.900
Actions de Préférence Libres	500.000
Total	<u>3.600.000</u>

Cinquième résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux droits de souscription préférentiels, les associés déclarant avoir parfaitement connaissance et être unanimement d'accord avec la présente renonciation.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscriptions - Libération

Le souscripteur, dont le nom et les informations relatives à la société figurent sur la liste de présence ci-jointe et représenté au moyen d'une procuration qui, après avoir été signée ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, déclare souscrire à cinq cent mille (500.000) Actions de Préférence Libres, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000), lequel montant devant être affecté comme suit:

- un montant de cinq mille euros (EUR 5.000) au compte de capital social nominal de la Société lié aux Actions de Préférence Libres; et

- le solde, à savoir un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 495.000) au compte de prime d'émission de la Société lié aux Actions de Préférence Libres.

Le montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000) est à la disposition de la Société ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport spécial du Gérant établi conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi. Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le Bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide alors d'ajouter un article 5.1 aux Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“Le capital social est fixé à trente-six mille euro (EUR 36.000), représenté par:

(i) cent (100) Actions de commandité (les Actions UP);

(ii) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires (les Actions Ordinaires);

(iii) zéro (0) action de préférence (les Actions de Préférence); et

(iv) cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote (les Actions de Préférence Libres).”

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts afin que les Statuts aient désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Types d'associés - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / types d'Associés.

1.1 Il est par les présentes établi entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir Associés par la suite, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination Horizon Intermediate Holdings S.C.A. (la Société). La Société est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Horizon UP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199494 et disposant d'un capital social de EUR 12.500, lesquelles données pouvant être modifiées au fil du temps, est l'associé commandité et le gérant de la Société (l'Associé Commandité) et est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux, dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.3 L'associé commanditaire au moment de la constitution de la Société et toute personne ou Entité qui deviendrait par la suite un associé commanditaire (collectivement les Associés Commanditaires), via la souscription et/ou l'acquisition d'Actions de Commanditaires (comme définies ci-après), sont responsables à hauteur des montants apportés à la Société à l'égard des Actions de Commanditaires.

1.4 Les Associés Commanditaires et l'Associé Commandité sont ensemble désignés dans les présents Statuts comme étant les Associés et individuellement comme un Associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité. Lorsque l'Associé Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements

sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute Entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 Sous réserve de toute convention conclue entre, inter alia, les Associés et la Société au fil du temps, telle que modifiée ou reformulée dans le temps (la Convention de Porteurs de Titres), la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, Entités Affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Associé Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 15.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un associé) qui adoptera des mesures d'urgence et de simple administration, jusqu'à ce qu'une Assemblée Générale telle que définie à l'article 2.1. soit tenue. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans les quinze (15) jours de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les associés doivent nommer un nouveau gérant conformément aux conditions de présence et de majorité requises pour la modification des présents Statuts et sans l'approbation de l'Associé Commandité. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital - comptes premium.

5.1 Le capital social est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000), représenté par:

- (i) cent (100) actions de commandité (les Actions UP);
- (ii) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires (les Actions Ordinaires);
- (iii) zéro (0) action de préférence (les Actions de Préférence); et
- (iv) cinq cent mille (500.000) actions de préférence sans droit de vote (les Actions de Préférence Libres).

5.2 Les Actions Ordinaires, les Actions de Préférence, et les Actions de Préférence Libres sont collectivement désignées comme les Actions de Commanditaire et individuellement comme une Action de Commanditaire. Les Actions UP, les Actions Ordinaires, les Actions de Préférence, et les Actions de Préférence Libres sont collectivement désignées comme les Actions et individuellement comme une Action. Les Actions sont toutes sous forme nominative et ont une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.3 La Société constituera un compte de prime d'émission au titre de chaque classe d'Actions, sur lequel sera inscrite toute prime libérée au titre de toute Action de la classe concernée (chacun un Compte de Prime d'Emission, et collectivement, les Comptes de Prime d'Emission). Les montants ainsi inscrits aux Comptes de Prime d'Emission constitueront des réserves librement distribuables de la Société et, sous réserve de toute restriction prévue par toute loi applicable, les présents Statuts et la Convention de Porteurs de Titres, seront disponibles à la distribution uniquement au profit des détenteurs d'Actions de la classe d'Actions respective concernée.

5.4 La Société constituera un compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres du Plan Comptable luxembourgeois) au titre de chaque classe d'Actions, sur lequel sera inscrit le montant ou la valeur de tout apport fait au titre de toute Action de la classe concernée sans l'émission d'Action(s) (chacun un Compte 115, et collectivement les Comptes 115). Les montants ainsi inscrits au Compte 115 constitueront des réserves librement distribuables de la Société et, sous réserve de toute restriction prévue par toute loi applicable, les présents Statuts et la Convention de Porteurs de Titres, seront disponibles à la distribution uniquement au profit des détenteurs d'Actions de la classe d'Actions respective concernée.

Art. 6. Augmentation de capital et anti-dilution.

6.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, sous réserve de et conformément à tous les engagements convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres.

6.2. Sous réserve de tous les engagements convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres et de la Loi, dans l'hypothèse de l'émission de nouvelles Actions après la Clôture,

(i) chaque Action sera émise à un prix déterminé sur la base de la valeur de marché de la Société lors de l'émission, qui sera estimée, en cas de désaccord entre les Associés, suivant une procédure d'expertise et conformément à tous les engagements convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres;

(ii) toute émission d'Actions au profit des Associés sera réalisée, au titre de toute classe d'Actions concernée, proportionnellement à leur combinaison de placement (en valeur) à la Date de Clôture, étant précisé qu'en cas d'émission d'Actions au profit d'un Tiers, ledit Tiers souscrit au nombre d'Actions à déterminer conformément à la combinaison de placement (en valeur) de l'Investisseur Financier à la Date de Clôture; et

(iii) chaque Associé dispose de droits préférentiels pour souscrire à un nombre d'Actions proportionnel à sa participation dans chacune des classes d'Actions émises avant ladite émission, et est autorisé (mais sans y être tenu) à exercer lesdits droits préférentiels.

Art. 7. Réduction de capital. La Société est autorisée à racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi et sous réserve de, et conformément à tous les engagements convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres.

Art. 8. Capital autorisé. Sous réserve de tous les engagements convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres, l'Associé Commandité est autorisé pour une période de cinq (5) années à compter de la date de publication au journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), de l'acte établissant l'autorisation de recourir à un capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à:

(i) augmenter le capital social actuel, à une ou plusieurs reprise(s), par des apports en numéraire et/ou en nature et/ou par voie de conversion et/ou incorporation de réserves distribuables, à hauteur d'un montant maximum trois cent millions euros (EUR 300,000,000), par l'émission d'un maximum de trois cent millions (300,000,000) Actions supplémentaires, conférant des droits et des obligations identiques à ceux des Actions existantes;

(ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription aux nouvelles Actions des Associés et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier en conséquence le registre des Actions.

Art. 9. Actions - propriété, forme et registre.

9.1 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

9.2 Les Actions sont et resteront sous forme nominative (actions nominatives).

9.3 Les Actions de Préférence, les Actions UP et les Actions Ordinaires, sont assorties de droit de vote.

9.4 Les Actions de Préférence Libres sont sans droit de vote, au sens des articles 44 et suivants de la Loi.

9.5 Un registre des Actions est conservé au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé. Lors de cette demande, la Société ne remet à l'Associé concerné que les données relatives à sa participation. La société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre concerné, comme le propriétaire en pleine propriété desdites Actions. Toutes les communications et convocations à remettre à un Associé inscrit sont réputées valablement remises à la dernière adresse communiquée par l'Associé à la Société.

Art. 10. Actions - limitations des Cessions.

10.1 Toute Cession et/ou vente de toute Action et/ou de toute participation directe ou indirecte au titre de toute Action, est soumise aux conditions prévues par la Loi, les présents Statuts et la Convention de Porteurs de Titres, pour aussi longtemps que précisé dans ladite Convention de Porteurs de Titres.

10.2 Le Cédant fait en sorte que le Cessionnaire adhère à la Convention de Porteurs de Titres préalablement à la Cession de toute Action.

10.3 Toute Cession d'Action qui est réalisée en violation des procédures prévues par la Loi, les présents Statuts et/ou la Convention de Porteurs de Titres, est nulle et non avenue et ne produit aucun effet à l'égard de la Société. La Société refusera d'inscrire au sein du (des) registre(s) concerné(s) toute Cession d'Action qui n'aurait pas été réalisée conformément aux procédures prévues par la Loi, les présents Statuts et/ou la Convention de Porteurs de Titres, et, dans un tel cas, de reconnaître tout droit des tiers au sein ou à l'encontre de la Société. A compter de et après la date de ladite tentative de

Cession, tous les droits de l'entité envisageant de réaliser ladite Cession et/ou vente (ainsi que tout droit qui pourrait naître au profit du Cessionnaire envisagé) seront suspendus et inopérants, et aucune personne ne sera autorisée à voter au titre desdites Actions, ni à recevoir des dividendes ou autres distributions y relatives, jusqu'à ce que ladite Cession ou vente ne soit résiliée ou autrement rendue nulle et non avenue par les parties concernées.

10.4 Tout tiers qui envisage d'acquérir des Actions est avisé d'accomplir les démarches nécessaires et d'effectuer les consultations nécessaires à l'effet d'évaluer si toute Cession d'Actions envisagée est soumise à des limitations de Cession et autres exigences prévues par une Convention de Porteurs de Titres. Chacun des Associés et la Société, par les présentes, expressément (i) renoncent à tout droit qu'il pourrait avoir à prétendre l'application à leur endroit, de l'article 1142 du code civil luxembourgeois, en cas de violation de l'une de leurs obligations au titre des limitations de Cession d'Actions précisées par la Loi, les présents Statuts, et par la Convention de Porteurs de Titres et (ii) reconnaissent et acceptent que les autres parties soient autorisées à recourir à l'exécution forcée en nature des obligations de l'Associé défaillant en sus de toute autre voie de recours prévue par la loi.

10.5 Une Cession d'Action est attestée par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de Cession, valablement datée et signée:

- (i) par le Cédant et le Cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
- (ii) par tout mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

10.6 Sous réserve des conditions prévues par la Loi, les présents Statuts, et la Convention de Porteurs de Titres, tout document établissant l'accord du Cédant et du Cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la Cession d'actions.

10.7 Sous réserve de, et conformément à tous les engagements convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres, les Actions détenues par les Participants (y compris les Actions de Préférence Libres) ne peuvent autrement être Cédées et/ou vendues endéans une période de dix (10) années.

III. Gestion - Représentation

Art. 11. Gestion.

11.1 La Société est gérée par l'Associé Commandité pour la durée de la Société, sauf application de l'article 4.3. ou que l'Associé Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

11.2 Tant qu'une personne morale est nommée en tant qu'Associé Commandité, celle-ci est tenue de désigner une personne physique qui agira en tant que représentant permanent (le Représentant). Le Représentant sera chargé d'exécuter, au nom et pour le compte de l'Associé Commandité, les décisions prises par l'Associé Commandité en ce qui concerne la gestion de la Société. Le Représentant est soumis aux mêmes règles et encourt la même responsabilité civile que s'il/elle avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de l'Associé Commandité qu'il représente. Une révocation par l'Associé Commandité du Représentant est subordonnée à la nomination simultanée d'un remplaçant.

11.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Associé Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations pour le compte de la Société, conformes à l'objet social.

11.4 L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière, y compris le pouvoir de représenter et d'engager la Société, à un ou plusieurs chargé(s) à la gestion journalière, agissant individuellement, et détermine leurs pouvoirs et rémunérations (le cas échéant). Le(s) chargé(s) à la gestion journalière est (sont) désigné(s) comme «directeur général».

11.5 L'Associé Commandité (et le Représentant, le cas échéant) peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités à un ou plusieurs agents pour des tâches précises.

11.6 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Associé Commandité doivent être consignées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas les opérations courantes conclues dans des conditions normales dans le cours normal des affaires. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou tout autre directeur de la Société ait un intérêt dans la transaction, ou soit administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 12. Représentation.

12.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature du Représentant agissant pour compte de l'Associé Commandité.

12.2 Conformément à l'Art. 11.4, la Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de tout délégué à la gestion journalière.

12.3 Conformément à l'Art. 11.5, la Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.

13.1 Les résolutions des Associés sont adoptées lors d'une Assemblée Générale.

13.2 Chaque Action UP, Action Ordinaire et Action de Préférence donnent droit à un (1) vote.

13.3 Sous réserve de la Loi, les Actions de Préférence Libres sont sans droit de vote.

Art. 14. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

14.1 Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Associés doivent y être convoqués à la demande des Associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

14.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation. Les convocations seront envoyées aux adresses inscrites au sein du (des) registre(s) concerné(s) de la Société.

14.3 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un Associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

14.4 Tout Associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

14.5 Sauf dans les cas où elles sont assorties de droits de vote, les Actions de Préférence Libres ne sont pas prises en compte pour déterminer les conditions de quorum et de majorité lors des Assemblées Générales.

14.6 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

14.7 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

14.8 Tout Associé peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur, contre cette résolution ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Associés au siège social de la Société. Seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant l'Assemblée Générale seront pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention, sont nuls.

14.9 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

14.10 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les présents Statuts que si la moitié au moins (1/2) du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de toute modification envisagée de l'objet social ou de sa forme. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations indiquent la date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et les résultats de l'Assemblée Générale précédente. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf si les Statuts le précisent autrement. Si l'Associé Commandité est révoqué pour cause légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

14.11 Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement de tous les Associés et des obligataires (s'il y en a), et toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement de l'Associé concerné.

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

15.1 La Société est surveillée par un conseil de surveillance d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Associés.

15.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui remplaceront alors le Conseil de Surveillance.

15.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / les réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

15.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

15.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Associé Commandité ou par l'un de ses membres.

15.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

15.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

15.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre du Conseil de Surveillance afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

15.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont valablement prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le vote du président sera prépondérant en cas d'égalité des voix. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

15.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

15.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

15.12 so give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et la Loi.

Art. 16. Exercice social et approbation des comptes annuels.

16.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine trente-et-un (31) décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

16.3 Un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet un rapport, avec les pièces justificatives, sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance prépare ensuite un rapport contenant ses propositions.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi de juin de chaque année à dix (10) heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré, l'Assemblée Générale annuelle se tient le Jour Ouvré suivant.

16.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 17. Réserve Légale - affectation du bénéfice. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

17.2 Après l'affectation à la Réserve Légale conformément à l'article 17.1 et dans le respect de tous les engagements quels qu'ils soient convenus dans la Convention de Porteurs de Titres, le restant des bénéfices nets annuels de la Société, s'il y en a, sont affectés de la manière suivante:

(i) premièrement, aux Actions de Préférence, un montant égal au Droit de Préférence total de l'exercice social respectif tel que défini à l'article 18.1;

(ii) deuxièmement, aux Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement, un montant égal au Droit de Préférence Libre de l'exercice social respectif tel que défini à l'article 18.2;

(iii) troisièmement, aux Actions UP, un montant égal au Droit de Préférence UP de l'exercice social respectif tel que défini à l'article 18.3; et

(iv) ensuite, le solde sera affecté dans son intégralité aux Actions Ordinaires de manière égale (pari passu).

Art. 18. Droit de Préférence, Droit de Préférence Libre et Droit de Préférence UP.

18.1 Pour les besoins des présents Statuts, Droit de Préférence signifie, concernant chaque exercice social:

un rendement privilégié cumulatif au titre d'une Action de Préférence d'un montant de huit pour cent (8%) par an de la somme de:

(i) la valeur nominale de ladite Action de Préférence;

(ii) le Compte de Prime d'Emission des Actions de Préférence attribuable (sur une base proportionnelle) à ladite Action de Préférence; et

(iii) le Compte 115 de Préférence qui est attribuable (sur une base proportionnelle) à ladite Action de Préférence.

prenant en considération que:

(i) les calculs et le cumul du Droit de Préférence seront effectués quotidiennement et basés sur une année de trois cent soixante (360) jours;

(ii) tout apport au Compte de Prime d'Emission des Actions de Préférence au cours de l'exercice en question sera pris en compte pro rata tempore, c'est-à-dire que le Droit de Préférence ne s'appliquera qu'à partir de la date dudit apport jusqu'au dernier jour de l'exercice social en question;

(iii) tout apport au Compte 115 de Préférence au cours de l'exercice social en question sera pris en compte pro rata tempore, c'est-à-dire que le Droit de Préférence ne s'appliquera qu'à partir de la date dudit apport jusqu'au dernier jour de l'exercice social en question;

(iv) toute distribution effectuée par la Société et prélevée sur le Compte de Prime d'Emission des Actions de Préférence au cours de l'exercice social en question sera pris en compte pro rata tempore, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucun Droit de Préférence à partir de la date de ladite distribution jusqu'au dernier jour de l'exercice social en question;

(v) toute distribution effectuée par la Société et prélevée sur le Compte 115 des Actions de Préférence au cours de l'exercice social en question sera pris en compte pro rata tempore, c'est-à-dire qu'il n'y aura aucun Droit de Préférence à partir de la date de ladite distribution jusqu'au dernier jour de l'exercice social en question;

(vi) le Droit de Préférence court pro rata tempore sur les Actions de Préférence qui ne sont pas émises en début d'exercice social, c'est à dire à partir du jour où elles ont été émises;

et prenant, par ailleurs, en considération que le Droit de Préférence est privilégié, cumulatif et se capitalise de la manière suivante:

tout Droit de Préférence concernant une Période de Cumul qui n'est pas déclaré ni payé au détenteur d'Actions de Préférence le dernier jour de ladite Période de Cumul sera capitalisé à la fin de chaque Période de Cumul, et portera intérêt à un taux de huit pour cent (8%) par an à partir du premier jour de la Période de Cumul suivante.

18.2 Pour les besoins des présents Statuts, Droit de Préférence Libre signifie:

un rendement privilégié cumulatif sur une Action de Préférence Libre Assorties du Rendement;

(i) pour chaque exercice social, d'un montant de zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) par an de la valeur nominale de ladite Action de Préférence Libre; et

(ii) uniquement pour l'exercice social au cours duquel une Sortie a eu lieu ou est réputée avoir eu lieu en vertu de la Convention des Porteurs de Titres, le Droit de Préférence Libre sera calculé de la manière suivante:

en ce qui concerne une Sortie qui a lieu avant le quatrième anniversaire de la Date de Clôture, le résultat du:

a) (i) Pourcentage de Répartition applicable précisé dans le tableau ci-dessous apparaissant immédiatement sous la ligne en face de celle du Projet TRI applicable alors atteint au moment de la Sortie multiplié par (ii) le Profit réalisée sur le Projet, moins (iii) le montant total payé à l'effet de racheter les Actions de Préférence Libres acquises des Gérants ayant quitté le Groupe, à la suite de leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, à la Juste Valeur de Marché (comme ce terme y est défini),

divisé par le

b) nombre d'Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement.

Projet TRI	Pourcentage de Répartition Applicable
≤10,00%	0,00%
12,50%	2,75%
15,00%	3,50%
17,50%	4,00%
20,00%	4,25%
22,50%	4,50%
25,00%	4,75%
≥27,50%	5,00%

Si le Projet TRI applicable alors atteint au moment de la Sortie intervient entre deux étapes du Projet TRI, le Pourcentage de Répartition applicable sera déterminé en utilisant une interpolation linéaire.

En ce qui concerne une Sortie qui a lieu après le quatrième anniversaire de la Date de Clôture, le résultat du:

a) (i) Pourcentage de Répartition applicable précisé dans le tableau ci-dessous apparaissant immédiatement sous la ligne en face de celle du Projet Multiple applicable alors atteint au moment de la Sortie multiplié par (ii) le Profit réalisée sur le Projet,

moins (iii) le montant total payé à l'effet de racheter les Actions de Préférence Libres acquises des Gérants ayant quitté le Groupe, à la suite de leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, à la Juste Valeur de Marché (comme ce terme y est défini),

divisé par le

b) nombre d'Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement.

≤1,46x	0,00%
1,60x	2,75%
1,75x	3,50%
1,91x	4,00%
2,07x	4,25%
2,25x	4,50%
2,44x	4,75%
≥2,64x	5,00%

Si le Multiple Projet applicable alors atteint au moment de la Sortie intervient entre deux étapes du Multiple Projet, le Pourcentage de Répartition Applicable sera déterminé en utilisant une interpolation linéaire.

Les seuils du Multiple Projet ci-dessus ont été calculés en utilisant les seuils du Projet TRI apparaissant dans le premier tableau ci-dessus, en supposant une Sortie après quatre ans.

Si des Paiements et/ou Recettes intermédiaires sont payés et/ou reçues par un des Investisseurs, respectivement entre la Date de Clôture et la date du quatrième anniversaire de la Date de Clôture, de tels Paiements et/ou Recettes seront factorisés dans le calcul des seuils du Projet TRI, par capitalisation de tous les Paiements et/ou Recettes au TRI Quotidien en commençant à leur date respective (à partir de la Date de Clôture) et s'achevant au quatrième anniversaire de la Date de Clôture.

Les seuils du Multiple Projet ci-dessus seront ajustés afin de correspondre précisément aux seuils du Project TRI (c'est-à-dire en factorisant en Paiements et/ou Recettes intermédiaires payés et/ou reçues par un des Investisseurs, respectivement, entre la Date de Clôture et la date du quatrième anniversaire de la Date de Clôture), au quatrième anniversaire.

18.3 Pour les besoins des présents Statuts, Droit de Préférence UP signifie, pour chaque exercice social:

un rendement privilégié cumulatif au titre d'une Action UP d'un montant de zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) par an de la valeur nominale de ladite Action UP.

Art. 19. Distributions.

19.1 Conformément à la Loi et dans le respect de tous les engagements quels qu'ils soient convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres, la décision de réaliser des distributions relatives aux Actions sera prise par l'Assemblée Générale. La détermination du montant desdites distributions relatives à chaque classe d'Actions sera faite conformément aux stipulations de l'article 17 et de l'article 18. L'Assemblée Générale peut décider du paiement des distributions en numéraire et/ou en nature.

19.2 Dans tous les cas, les distributions ne peuvent être effectuées et les Actions ne peuvent être rachetées que dans la mesure où la Société a des bénéfices et autres réserves suffisants (en ce compris les montants disponibles sur les Comptes de Prime d'Emission et/ou les Comptes 115) au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions applicables de la Loi et/ou de la Convention de Porteurs de Titres.

19.3 Dans le respect de tous les engagements quels qu'ils soient convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres, des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) l'Associé Commandité établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les montants disponibles dans le Compte de Prime d'Emission et/ou les Comptes 115) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale ou à la ou aux réserves non-distribuables;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires et la détermination du montant d'une telle distribution seront prises conformément aux stipulations de l'article 17 et de l'article 18;
- (iv) la décision de distribuer des dividendes intérimaires adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (v) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport à l'Associé Commandité qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessus ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

20.1 Sous réserve de et dans le respect de tous les engagements quels qu'ils soient convenus dans le cadre de la Convention de Porteurs de Titres, la Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

20.2 Le boni de liquidation, disponible pour distribution au profit des Associés, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société (à l'exception des créances résiduelles des Associés vis-à-vis de l'actif de la Société, et des créances

résultant des Instruments à Taux Fixe) et de toutes les dépenses résultants de ladite liquidation, est, dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise, versé aux Associés de la manière et dans l'ordre suivants:

(i) premièrement, aux détenteurs des Actions de Préférence, le montant total de la valeur nominale des Actions de Préférence, du Compte de Prime d'Emission et du Compte 115 liés aux Actions de Préférence, et le Droit de Préférence impayé. Si le produit résultant d'une Sortie est insuffisant pour rembourser intégralement les montants alors en souffrance au titre des Instruments à Taux Fixe (y compris tout intérêt couru) et tous les Droits de Préférence quels qu'ils soient alors en circulation, ce produit sera réparti parmi les détenteurs d'Instruments à Taux Fixe et d'Actions de Préférence de manière égale (pari passu) conformément à leurs droits financiers relatifs réciproques.

(ii) deuxièmement, aux détenteurs d'Actions de Préférence Libres Assorties du Rendement, le montant total de la valeur nominale des Actions de Préférence Libres, du Compte de Prime d'Emission et du Compte 115 liés aux Actions de Préférence Libres et du Droit de Préférence Libre en circulation;

(iii) troisièmement, aux détenteurs d'Actions de Préférence UP, le montant total de la valeur nominale des Actions de Préférence UP, du Compte de Prime d'Emission et du Compte 115 liés aux Actions de Préférence UP et du Droit de Préférence UP en circulation; et

(iv) ensuite, aux détenteurs des Actions Ordinaires proportionnellement aux Actions Ordinaires que chacun d'entre eux détient de manière égale.

VII. Dispositions générales

21.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, email ou tout autre moyen de communication électronique.

21.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

21.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

21.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les Associés.

VIII. Définitions

Art. 23. A chaque fois qu'ils sont utilisés dans les présents Statuts, à moins que le contexte ne l'exige autrement, les termes suivants ont la signification suivante:

Compte(s) 115	a le sens qui lui est attribué à l'Art. 5.4.
Acquisition	a le sens qui lui est attribué par la Convention de Porteurs de Titres.
Période de Cumul	signifie, au regard de toute Action de Préférence, (i) concernant la première Période de Cumul, la période débutant à la date de la démission de l'Action de Préférence concernée et s'achevant à la date intervenant au premier anniversaire de ladite date d'émission, et (ii) concernant chaque Période de Cumul suivante, chaque période débutant le jour suivant la fin de la Période de Cumul précédant immédiatement et s'achevant à la date intervenant à l'anniversaire suivant de la date d'émission de l'Action de Préférence concernée, sous réserve qu'aucune Période de Cumul ne s'étende au-delà de la date d'annulation de l'Action de Préférence concernée.
Affiliée ou Entité Affiliée	désigne, en lien avec une Entité, toute Entité qui, directement ou indirectement, au travers d'un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle ou est Contrôlée par ou est sous le Contrôle commun avec ladite Entité, il est convenu que lorsque ce terme est utilisé en lien avec Apollo Horizon Parent Holdings S.à r.l. ou les Sociétés du Groupe, Entité Affiliée comprend uniquement AIF VIII Euro Leverage, L.P., et ses filiales.
Apollo	a le sens qui lui est attribué par la Convention de Porteurs de Titres.
Statuts	a le sens qui lui est attribué à l'Art. 1.1.
Jour(s) Ouvré(s)	signifie un jour autre qu'(i) un samedi, dimanche ou jour férié ou (ii) toute autre jour où il est exigé des banques commerciales de fermer en France ou au Grand-Duché de Luxembourg.
Accord d'Option d'Achat	signifie un accord d'option d'achat conclu par et entre la Société et chaque détenteur d'Actions de Préférence Libres à la Date de Clôture ou à une date approximative, tel qu'il pourra être modifié ou reformulé au fil du temps.
Actions de Préférence Libres	
Assorties du Rendement	signifie, sans double comptage,

	(a) toutes les Actions de Préférence Libres, alors attribuées ou non, alors émises ou non, alors détenues ou non par des Gérants, par la Société, comme partie de la Réserve ou autrement détenues;
	(b) les Actions de Préférence Libres acquises, rachetées aux Gérants ayant quitté le Groupe après leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, avec un droit au paiement au moment de la Sortie y relatif; mais à l'exclusion des:
	(c) Actions de Préférence Libres acquises, rachetées aux Gérants ayant quitté le Groupe après leurs Dates de Départ respectives conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés, à la Valeur de Marché (comme ce terme y est défini); et les Actions de Préférence Libres non-acquises, détenues par les Gérants ayant quitté le Groupe après leurs Dates de Départ respectives, et alors non rachetées conformément aux Accords d'Option d'Achat Acquis concernés.
Changement de Contrôle	a le sens qui lui est attribué par la Convention de Porteurs de Titres.
Clôture	a le sens qui lui est attribué par la Convention de Porteurs de Titres.
Date de Clôture	a le sens qui lui est attribué par la Convention de Porteurs de Titres.
Contrôle	signifie la détention directement ou indirectement, de 50% au moins du capital social (y compris tout instrument de capital comparable comme les PECs) et des droits de vote d'une Entité (en transparence, en multipliant les pourcentages de détention de droits de votes).
Société	a le sens qui lui est attribué à l'Art.1.1.
Date de Départ	a le sens qui lui est attribué par la Convention de Porteurs de Titres.
Distribution	signifie toute distribution en numéraire (de quelque manière que ce soit, et notamment dividendes, rachat de Titres, remboursement de prêts d'associé) réalisée par la Société ou ses Affiliés au profit de détenteurs d'espèces, biens, ou titres de la Société.
Entité	désigne toute société, (y compris toute société à responsabilité limitée (limited liability company) ou société par actions)), société de capitaux (y compris toute société sans but lucratif), société en nom collectif (general partnership), société en commandite (limited partnership), entreprise commune (joint venture), succession (estate), fiducie (trust), groupement d'intérêt économique (economic interest group), firme ou autre entreprise, association, organisation ou entité disposant d'une personnalité juridique.
Sortie	désigne soit une Introduction en Bourse, une Cession résultant en un Changement de Contrôle ou une liquidation volontaire de la Société.
Investisseur Financier	a le sens qui lui est attribué par Convention de Porteurs de Titres.
Instruments à Taux Fixe	signifie des instruments à taux fixe sous la forme de PECs et/ou tout prêt d'associé, par un Investisseur, étendu à la Société, ou instruments équivalents portant intérêts capitalisés annuellement et de rang supérieur aux Actions Ordinaires.
Droit de Préférence Libre	a le sens qui lui est attribué à l'Art.18.2
Actions de Préférence Libres	a le sens qui lui est attribué à l'Art.5.1 (iv).
Assemblée Générale	a le sens qui lui est attribué à l'Art.2.1.
Groupe	désigne la Société et toute société Contrôlée par la Société au fil du temps.
Société(s) du Groupe	désigne, collectivement ou individuellement, la Société et toute(s) société(s) Contrôlée(s) par celle-ci.
Investisseur	désigne tout détenteur de Titres de la Société.
Introduction en Bourse	signifie l'admission et l'offre publique initiale des actions de la Société, ou de toute autre Entité du Groupe ou Contrôlant le Groupe, sur un marché réglementé.
Prix d'Introduction en Bourse	signifie en cas d'Introduction en Bourse, le prix d'Introduction en Bourse lors de l'admission des actions de la Société du Groupe faisant appel public à l'épargne sur le marché réglementé considéré.
Loi	a le sens qui lui est attribué à l'Art.1.1.
Reserve Légale	a le sens qui lui est attribué à l'Art.17.1.
Associés Commanditaires	a le sens qui lui est attribué à l'Art.1.3.
Actions de Commanditaire	a le sens qui lui est attribué à l'Art.5.2.
Gérants	a le sens qui lui est attribué par Convention de Porteurs de Titres.
Associé Commandité	a le sens qui lui est attribué à l'Art.1.2.
Actions Ordinaires	a le sens qui lui est attribué à l'Art.5.1 (ii)
Participants	a le sens qui lui est attribué par Convention de Porteurs de Titres.
Associé(s)	a le sens qui lui est attribué à l'Art.1.4.

Paiements	signifie, en ce qui concerne un Investisseur – sans double comptage – tout investissement réalisé par ledit Investisseur (ou, selon le cas, l'une de ses Entités Affiliées jusqu'à sa dernière Entités Affiliées contrôlant), directement ou indirectement, dans l'Acquisition, que ce soit dans la Société (ou dans toute Entité Contrôlant la Société, le cas échéant) ou dans toute Société du Groupe, que ce soit à la Clôture ou postérieurement (jusqu'à la Date de Sortie incluse) et tous les frais et charges liés directement à la charge dudit Investisseur dans le cadre dudit Investissement (et non à la charge de la Société ou de toute autre Société du Groupe) et à l'exclusion de (i) tous les frais de transaction réglés par ledit Investisseur (ou, le cas échéant, l'une de ses Sociétés Affiliées jusqu'à sa dernière Entités Affiliées contrôlant) lors de la Sortie et (ii) tout prix d'exercice de tout Titre réglé juste avant ou au moment de la Sortie; il est entendu que en lien avec Apollo ou ses Entités Affiliées, la définition de Paiements fait référence aux Paiements d'Apollo; par exception à ce qui précède, si un Changement de Contrôle est la conséquence d'une Cession réalisée par un Investisseur Financier à un autre Investisseur qui est devenu Investisseur, par achat à l'Investisseur Financier, de Titres, après la date de la Convention de Porteur de Titres, Paiement exclus le paiement réalisé par ledit Investisseur dans le contexte dudit Changement de Contrôle.
PECs	signifie les certificats de capital privilégiés émis par la Société.
Actions de Préférence	a le sens qui lui est attribué à l'Art.5.1 (iii).
Droit de Préférence	a le sens qui lui est attribué à l'Art.18.1.
Profit réalisé sur le Projet	signifie le résultat de la différence de toutes les Recettes des Investisseurs et tous les Paiements des Investisseurs.
Projet TRI	signifie (sans double comptage) le taux d'intérêt annuel qui équivaut à $(1 + \text{le TRI Quotidien})^{365} - 1$, avec le TRI Quotidien qui signifie le taux d'intérêt annuel, par lequel la somme de tous les Paiements des Investisseurs, capitalisée à un TRI Quotidien entre la date de chacun de ces paiements et la date de Sortie, égale la somme des Recettes de tous les Investisseurs, capitalisée à un TRI Quotidien entre la date de chacune de ces Recettes et la date de Sortie.
Multiple Projet	signifie le ratio de toutes les Recettes des Investisseurs par rapport à tous les Paiements des Investisseurs.
Recettes	signifie, dans le chef d'un Investisseur, sans double comptage: <ul style="list-style-type: none"> (a) tous les montants directement ou indirectement payés en liquide par la Société (ou une Entité Contrôlant la Société le cas échéant) et toute Société du Groupe audit Investisseur ou, le cas échéant, à l'une de ses Entités Affiliées (jusqu'à sa dernière Entités Affiliées Contrôlant) pour le paiement du capital et des intérêts de tout Instrument à Taux Fixe ou autre instrument équivalent; (b) tous les montants directement ou indirectement payés en liquide audit Investisseur ou, le cas échéant, à l'une de ses Entités Affiliées (jusqu'à sa dernière Entités Affiliées Contrôlant) liés à la participation dudit Investisseur dans le capital social de la Société (ou une Entité Contrôlant la Société le cas échéant) (dividendes, diminution de capital, etc.); (c) tout autre montant en liquide ou Titres directement ou indirectement reçus par ledit Investisseur ou, le cas échéant, l'une de ses Entités Affiliées (jusqu'à sa dernière Entités Affiliées Contrôlant) liés à l'investissement dudit Investisseur dans l'Acquisition, y compris tous frais de transaction et frais de contrôle ou frais équivalent; et (d) tout montant en liquide, actifs ou Titres directement ou indirectement reçus par ledit Investisseur ou, le cas échéant, l'une de ses Entités Affiliées (jusqu'à sa dernière Entités Affiliées Contrôlant) au moment de la Sortie (et si ces Titres ne sont pas admis à la spéculation sur une bourse réglementée, leur valeur en liquidité telle que déterminée selon les stipulations applicables de la Convention de Porteurs de Titres); étant entendu que: (e) lors d'un Changement de Contrôle, si, à la date du Changement de Contrôle en question, ledit Investisseur (ou le cas échéant, ses Entités Affiliées jusqu'à sa dernière Entités Affiliées Contrôlant) décide de conserver une partie de ses Titres de la Société (ou de ses Titres dans l'une des Entités supérieure, le cas échéant) ou de ses Titres dans l'une des Sociétés du Groupe et, le cas échéant, dans l'une de ses Entités Affiliées ou une partie de ses Instruments à Taux Fixe ou autre instrument similaire, le cas échéant, ledit Investisseur (ou, le cas échéant, ses Entités Affiliées jusqu'à sa dernière Entités Affiliées Contrôlant) sera considéré comme ayant Cédé le nombre total de

ceux-ci à la date de Changement de Contrôle, au prix convenu ou au ratio d'échange convenu dans les conditions du Changement de Contrôle (et le calcul du Projet TRI/Multiple Projet en découlant sera le calcul final du Projet TRI/Multiple Projet peu importe les éventuels paiements d'indemnités) ou, en ce qui concerne les Instruments à Taux Fixe ou tout autre instrument similaire, tout montant du capital encore dû en vertu de tout Instrument à Taux Fixe ou tout autre instrument similaire sera considéré comme ayant été entièrement remboursé avec les intérêts encourus liés; étant néanmoins décidé que si le paiement de tout ou partie du prix d'achat est différé après la date de Sortie, la date dudit paiement sera prise en compte dans le calcul du Projet TRI; et

(f) dans le cas d'une Introduction en Bourse, si ledit Investisseur (ou le cas échéant, ses Entités Affiliées jusqu'à sa dernière Entités Affiliées contrôlant) conserve tout ou partie de leurs Titres de la Société (ou Titres d'une Entité supérieure, le cas échéant) ou ses Titres dans une Société du Groupe et, le cas échéant, dans l'une de ses Entités Affiliées, il sera considéré comme ayant Cédé le montant total de ceux-ci à la date de l'Introduction en Bourse à un prix par Titre équivalent au Prix d'Introduction en Bourse (et le Projet TRI/Multiple Projet en découlant sera le Projet TRI/Multiple Projet final); étant entendu néanmoins que s'il est demandé à tout ou partie des Investisseurs (ou, le cas échéant, leurs Entités Affiliées jusqu'à la dernière Entités Affiliées Contrôlant) de conserver tout ou partie de leurs titres dans le cadre d'une entente de blocage, le prix d'achat de ces titres sera considéré comme ayant été reçu par les Investisseurs (ou, le cas échéant, leurs Entités Affiliées jusqu'à la dernière Entités Affiliées Contrôlant) à la fin de la période de blocage concernée aux fins du calcul du Projet TRI.

Réserve	a le sens qui lui est attribué par Convention de Porteurs de Titres.
Représentant	a le sens qui lui est attribué à l'Art.11.2.
Action(s)	a le sens qui lui est attribué à l'Art.5.2.
Titres	signifie (i) dans le chef d'une Entité donnée, toute action de cette Entité, option sur titres, PECs ou autre titre émis ou à émettre par ladite Entité et octroyant ou pouvant octroyer un accès, direct ou indirect, immédiat ou à venir, par conversion, échange, remboursement, présentation ou exercice de warrant ou par tout autre moyen, aux actions ou autres titres représentatifs du capital ou octroyant accès à une partie du capital social, ou aux bénéficiaires, au boni de liquidation ou aux droits de vote de ladite Entité, (ii) le droit préférentiel de souscription lors d'une augmentation de capital en numéraire ladite Entité ou le droit d'affectation découlant d'une augmentation de capital par capitalisation des réserves de ladite Entité et (iii) toute scission de titres mentionnés ci-dessus et tout autre titre de nature similaire aux titres mentionnés ci-dessus émis ou accordés par une personne à la suite d'une conversion, fusion, scission, apport partiel d'actifs ou transaction similaire de ladite Entité.
Convention de Porteurs de Titres	a le sens qui lui est attribué à l'Art.3.2.
Compte(s) de Prime d'Emission	a le sens qui lui est attribué à l'Art.5.3.
Vente d'Actif Substantiel	signifie une vente d'actifs (lors d'une transaction unique ou d'une série de transactions) représentant plus de 66% de l'EBIDTA consolidé du Groupe Cible à la Date de Clôture.
Conseil de Surveillance	a le sens qui lui est attribué à l'Art.15.1.
Tiers	signifie toute personne physique ou Entité qui n'est pas Partie à la Convention de Porteurs de Titres.
Groupe Cible	a le sens qui lui est attribué dans la Convention de Porteurs de Titres.
Cession	signifie, au titre de toute Action, toute vente, apport, cession ou autre affectation, sous quelque forme ou en vertu de quelque titre que ce soit, à titre onéreux ou gratuitement, y compris lorsque la cession aurait lieu par renonciation au droit préférentiel de souscription au bénéfice de personnes citées, appel d'offre ou en vertu d'une décision d'un tribunal ou si la cession des droits de propriété est différée; aux fins des présentes, (i) le terme Céder comprendra la cession de la propriété, de la nue-propriété ou du résultat d'un apport, avec ou sans division des droits de propriété et des droits économique (usufruit), le prêt, la constitution de sûreté, le rachat ou autre, et de manière générale toute cession avec ou sans l'usufruit, le prêt, la constitution de sûreté à la suite du nantissement des Actions, ou la cession de tout autre droit lié aux Actions, y compris tout droit de vote ou droit à percevoir des dividendes, ou tout démembrement de la propriété, et de manière générale, tout contrat résultant en la Cession, même

potentielle de Titres, de manière immédiate ou à l'avenir, (ii) le terme Cédant signifie la personne Cédant un Titre et (iii) le terme Cessionnaire signifie la personne à qui un Titre est Cédé.

Droit de Préférence UP a le sens qui lui est attribué à l'Art.18.3.
 Actions UP a le sens qui lui est attribué à l'Art.5.1 (i).
 Accord d'Option d'Achat Acquis a le sens qui lui est attribué dans la Convention de Porteurs de Titres.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout gérant du Gérant et à tout employé de Alter Domus à Luxembourg, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le ou les registre(s) des associés de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait du présent acte sont estimés approximativement à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux membres du Bureau, ils ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 novembre 2015. Relation: 1LAC/2015/34983. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Référence de publication: 2015182282/1625.

(150202791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Word Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.486.

Finsevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.811.

PROJET DE SCISSION

Les conseils d'administration respectifs de:

1. la société WORD LUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.486 (la Société Scindée),

2. la société Finsevi S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.811 (la Société Bénéficiaire),

ont préparé le présent projet de scission (le Projet de Scission), conformément aux articles 289 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), en vue de la scission, sans dissolution de la Société Scindée (la Scission), opérant transfert d'une partie de son patrimoine actif et passif (tel que plus amplement détaillé ci-dessous) au profit de la Société Bénéficiaire.

Préambule:

Les actionnaires respectifs de la Société Bénéficiaire et de la Société Scindée souhaitent réorganiser leur patrimoine respectif et souhaitent à cet effet assainir certaines positions comptables de la Société Bénéficiaire et de la Société Scindée.

A cette fin, il est envisagé de scinder la Société Scindée et d'apporter une partie du patrimoine actif et passif de la Société Scindée à la Société Bénéficiaire.

Aux fins de l'implémentation de la Scission, les conseils d'administration respectifs de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire proposent une scission par absorption partielle par le transfert d'une partie du patrimoine actif et passif de la Société Scindée, sans dissolution de la Société Scindée, à la Société Bénéficiaire conformément aux articles 287, 289 et suivants de la Loi (la Scission). Le patrimoine actif et passif faisant l'objet du transfert dans le cadre de la Scission est plus spécifiquement détaillé à la section 8 du présent Projet de Scission (le Patrimoine Transféré).

La Scission sera soumise à l'approbation des assemblées générales des actionnaires respectives de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire, conformément à l'article 291 de la Loi.

Conformément aux dispositions des articles 290 et 9 de la Loi, le Projet de Scission sera publié dans le journal officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C), par respectivement la Société Scindée et la Société Bénéficiaire, au moins un mois avant les assemblées générales des actionnaires respectives de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire qui seront appelées à se prononcer sur le Projet de Scission.

1. Forme Sociale - Dénomination - Siège Social de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire.

1.1 Société Scindée

La Société Scindée a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 959 du 5 novembre 2001, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le capital social de la Société Scindée s'élève actuellement à trente-deux mille euros (EUR 32.000, -), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

1.2 Société Bénéficiaire

Il est proposé de transférer le Patrimoine Transféré à la Société Bénéficiaire, laquelle a les caractéristiques suivantes:

La Société Bénéficiaire a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 380 du 16 juillet 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par devant Maître Jacques DELVAUX, précité, en date du 13 juin 1997 publié au Mémorial C numéro 538 du 1^{er} octobre 1997, puis modifiés suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 août 2001, publié Mémorial C numéro 172 du 31 janvier 2002, puis modifié en dernier lieu suivant acte reçu par-devant Maître Jean SECKLER, précité en date du 12 novembre 2012 publié Mémorial C numéro 667 du 19 mars 2013.

Le capital social de la Société Bénéficiaire s'élève actuellement à un million euros (EUR 1.000. 000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

2. Rapport d'échange des actions et montant de la soulte, le cas échéant. En contrepartie du transfert par la Société Scindée au profit de la Société Bénéficiaire, qui sera opéré à la Date d'Effet (telle que définie à la section 5 ci-dessous), de l'ensemble du Patrimoine Transféré, la Société Bénéficiaire attribuera non proportionnellement à l'actionnaire unique de la Société Scindée, Finnat Fiduciaria S.p.A., une société anonyme (società per azioni) de droit italien, ayant son siège social à Piazza Del Gesu, 49 I - 00186 Rome, immatriculée au registre des entreprises de Rome, sous le numéro 07585500585 (FINNAT), trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune (les Nouvelles Actions) de la Société Bénéficiaire qui seront alors émises et entièrement libérées.

Le transfert du Patrimoine Transféré n'opérera pas dissolution de la Société Scindée qui poursuivra son existence légale.

Les Nouvelles Actions devant être émises par la Société Bénéficiaire seront intégralement attribuées à FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée. Aucune clé de répartition particulière ne sera appliquée, alors que FINNAT est l'actionnaire unique de la Société Scindée.

La différence entre la valeur du Patrimoine Transféré et la valeur comptable des Nouvelles Actions attribuées à FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée d'un montant de dix huit mille euros (EUR 18.000,-) sera enregistrée dans les comptes de prime d'émission, réserve légale et report à nouveau de la Société Bénéficiaire.

Aucun paiement en numéraire ne sera effectué au profit de FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée par la Société Bénéficiaire.

3. Modalités de remise des Nouvelles Actions. À la suite de l'attribution des Nouvelles Actions émises par la Société Bénéficiaire au profit de FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée, FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée sera directement enregistrée en qualité d'actionnaire de la Société Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Bénéficiaire.

4. Date du commencement du droit de participation aux bénéfices. Les Nouvelle Actions devant être attribuées par la Société Bénéficiaire à FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée lui donneront droit aux bénéfices de la Société Bénéficiaire à compter de la Date d'Effet (telle que définie à la section 5 ci-dessous).

Les Nouvelles Actions conféreront des droits de vote et des droits aux dividendes ou au boni de liquidation éventuel tels qu'ils résultent des statuts de la Société Bénéficiaire, au profit de FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée.

5. Date d'Effet - Effectivité de la Scission à des fins comptables. La Scission prendra effet entre la Société Scindée et la Société Bénéficiaire, et la Scission entraînera ipso jure (de plein droit) le transfert universel du Patrimoine Transféré de

la Société Scindée au profit de la Société Bénéficiaire, à compter du jour où interviendront les décisions concordantes des assemblées générales des actionnaires respectives de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire (la Date d'Effet).

La Scission prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication des actes notariés actant les résolutions prises par les actionnaires lors des assemblées générales des actionnaires respectives de la Sociétés Scindée et de la Société Bénéficiaire au Mémorial C.

La Société Bénéficiaire deviendra le propriétaire légal du Patrimoine Transféré à la Date d'Effet.

Du point de vue comptable, le transfert du Patrimoine Transféré à la Société Bénéficiaire sera réputé être effectif à compter de la date de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur le Projet de Scission. De même, les opérations de la Société Scindée seront réputées être accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire à compter de la date de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur le Projet de Scission.

6. Avantages particuliers accordés aux actionnaires et aux autres porteurs de titres. La Société Scindée n'a pas émis de valeurs mobilières et titres autres que des actions. Elle n'a par ailleurs pas émis d'actions qui confèreraient de quelconques droit spéciaux à leurs titulaires.

Par conséquent, la Société Bénéficiaire n'assurera aucun droit particulier au profit de FINNAT, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société Scindée ou à tous les autres porteurs de titres autres que des actions de la Société Scindée.

7. Avantages particuliers attribués aux experts, aux membres des conseils d'administration et aux commissaires aux comptes. Il est spécialement constaté que comme indiqué à la section 9 ci-dessous, les actionnaires respectifs de la Société Bénéficiaire et de la Société Scindée ont d'ores et déjà déclaré renoncer, conformément aux dispositions de l'article 296 (1) de la Loi, à l'examen du Projet de Scission et à l'établissement d'un rapport par un expert indépendant visé à l'article 294 (1) de la Loi.

Conformément à l'article 294 (3) de la Loi, le conseil d'administration de la Société Bénéficiaire devra procéder à la nomination d'un commissaire aux apports au sens de l'article 26-1 de la Loi en charge de vérifier la valeur le l'apport en nature opéré par l'effet de la Scission.

Aux vues de ce qui précède, il y a d'ores et déjà lieu de préciser qu'aucuns avantages particuliers (au sens de l'article 289 (2) g) de la Loi) ne seront accordés ni aux membres des conseils d'administration, ni aux commissaires aux comptes, ni à l'expert indépendant, ni au commissaire aux apports de la Société Scindée ou de la Société Bénéficiaire.

8 Patrimoine Transféré. A la Date d'Effet, la Société Scindée transférera à la Société Bénéficiaire l'ensemble du Patrimoine Transféré tel que décrit en Annexe 1 du présent Projet de Scission. Les actifs et passifs, lesquels, après la Scission, resteront acquis à la Société Scindée sont ceux qui résultent de l'Annexe 2 du présent Projet de Scission.

La répartition telle que celle-ci figure en Annexes 1 et 2 du présent Projet de Scission est basée sur la situation au 30 septembre 2015 de la Société Scindée.

Le Patrimoine Transféré de la Société Scindée devra être transféré à la Société Bénéficiaire en l'état dans lequel il se trouve à la Date d'Effet et à sa valeur comptable.

Tout le patrimoine actif et passif de la Société Scindée qui n'est pas mentionné comme étant transféré à la Société Bénéficiaire, c'est-à-dire l'ensemble du patrimoine actif et passif ne faisant pas partie du Patrimoine Transféré, sera conservé par la Société Scindée, à l'exception de tout paiement en numéraire ou en nature en relation avec le Patrimoine Transféré intervenant entre la date de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société Scindée et la Date d'Effet de la Scission. Ces paiements seront transférés à la Société Bénéficiaire ensemble avec le Patrimoine Transféré.

La Scission n'entraînera pas la dissolution de la Société Scindée.

La Société Bénéficiaire nouvelle acquerra le Patrimoine Transféré de la Société Scindée dans l'état dans lequel il se trouve à la Date d'Effet de la Scission, sans droit de recours contre la Société Scindée pour quelque raison que ce soit.

La Société Scindée garantit à la Société Bénéficiaire que les créances cédées dans le cadre de la Scission sont certaines, mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.

Les Sociétés Participantes sont solidairement responsables à partir de la Date d'Effet de la Scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non-échus, qui grèvent le Patrimoine Transféré qui est transféré par l'effet de la présente Scission.

Les Sociétés Participantes assureront à partir de la Date d'Effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués suite à la Scission et elles continueront d'exécuter, dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la Date d'Effet sans possibilité de recours contre la Société Scindée ou ses ayants droits historiques.

Les droits et les créances transmis à la Société Bénéficiaire sont cédés à la Société Bénéficiaire avec les sûretés réelles ou personnelles respectives qui y sont attachées. La Société Bénéficiaire sera ainsi subrogée, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Scindée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition telle qu'annexé au présent Projet de Scission en Annexe 1. La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage, d'option et de préemption, et autres droits similaires, qu'ils soient apparents, cachés ou non apparents, de sorte que la Société Bénéficiaire est autorisée à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, et inscriptions, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres.

La Société Bénéficiaire renoncera formellement à toutes les actions résolutoires qu'elle aura contre la Société Scindée et ses ayants droits, du fait que la Société Bénéficiaire assumera dans ses proportions les dettes, charges et obligations de la Société Scindée.

9. Rapport des conseils d'administration et des experts indépendants. Les actionnaires de la Société Bénéficiaire ainsi que ceux de la Société Scindée ont d'ores et déjà déclaré renoncer conformément à l'article 296 de la Loi (i) à l'examen du Projet de Scission et au rapport d'expert prévu à l'article 294 paragraphe 1 de la Loi, (ii) au rapport écrit détaillé des conseils d'administration respectifs de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le Projet de Scission tel que prévu à l'article 293 de la Loi et (iii) à la mise à disposition, au moins un mois avant la date de la réunion des assemblées générales des actionnaires respectives de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire appelée à se prononcer sur le Projet de Scission, des rapports mentionnés au point (i) et (ii) en application de l'article 295 d) et e) de la Loi.

Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article 294 (3) de la Loi, alors que l'apport de fusion opérera apport en nature au profit de la Société Bénéficiaire du Patrimoine Transféré, cet apport de fusion sera soumis à une vérification par un commissaire aux apports, nommé par la Société Bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 26, paragraphes (2) à (4) respectivement de l'article 32-1 (5) de la Loi.

10. Documents disponibles pour examen. Les actionnaires respectifs de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire ont le droit d'examiner au siège social de la Société Scindée, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire appelées à se prononcer sur le Projet de Scission, les documents suivants:

- ce Projet de Scission;
- les comptes annuels audités ainsi que les rapports de gestion de la Société Scindée des trois derniers exercices clôturés aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014;
- les comptes annuels audités ainsi que les rapports de gestion de la Société Bénéficiaire des trois derniers exercices clôturés aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014;
- l'état comptable au 30 septembre 2015 de la Société Scindée;
- l'état comptable au 30 septembre 2015 de la Société Bénéficiaire.

Les actionnaires respectifs de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire sont invités à retirer une copie de ces documents sans frais et sur simple demande aux sièges sociaux respectifs de la Société Scindée ou de la Société Bénéficiaire.

11. Effets de la Scission. La Scission entraînera de plein droit et simultanément aux dates telles que déterminées à la section 5 ci-dessus:

- transmission, tant entre la Société Scindée et la Société Bénéficiaire qu'à l'égard des tiers, du Patrimoine Transféré,
- l'actionnaire unique de la Société Scindée deviendra actionnaire de la Société Bénéficiaire.

12. Droit des créanciers. Les créanciers respectifs de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire dont la créance est antérieure à la date de la publication des assemblées générales des actionnaires respectives de la Société Scindée et de la Société Bénéficiaire constatant la Scission pourront, conformément à l'article 297 de la Loi, dans les deux mois de la publication précitée, demander au président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour les créances échues ou non échues au cas où ils pourront démontrer, de manière crédible, que la Scission constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et la société débitrice ne leur a pas fourni de garanties adéquates.

13. Formalités de la Scission. La Société Bénéficiaire effectuera à ses frais toutes les formalités (y compris toutes les formalités de dépôts et de publications) requises par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles afin de mettre en œuvre et d'assurer l'effectivité du transfert du Patrimoine Transféré de la Société Scindée à la Société Bénéficiaire.

Dans la mesure où la Loi l'impose, ou si cela est jugé nécessaire ou utile, la Société Scindée et la Société Bénéficiaire devront signer tout contrat ou document qui serait requis pour effectuer le transfert du Patrimoine Transféré de la Société Scindée à la Société Bénéficiaire.

14. Autres informations. Pour les besoins de la Scission et de l'attribution des Nouvelles Actions au profit de l'actionnaire unique de la Société Scindée, la Société Bénéficiaire procédera à l'augmentation de son capital social afin de le porter de son montant actuel d'un million euros (EUR 1.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, à un montant de un million dix-huit mille euros (EUR 1.018.000,-) par l'émission de trois cent soixante (360) nouvelles actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

15. Droit applicable et clause de juridiction. Le présent Projet de Scission est soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux et cours luxembourgeoises ont compétence exclusive pour connaître de tout différend qui pourrait résulter du présent Projet de Scission.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2015.

Pour la Société Scindée

Robert Reggiori / Mariagrazia Rinaldi
Administrateur / Administrateur
Pour la Société Bénéficiaire
Louis Vegas-Pieroni / Régis Donati
Administrateur / Administrateur

Annexe 1

Patrimoine Transféré

WORD LUX S .A.	01/01/2015- 30/09/2015 EUR
Bilan en EUR au 30/09/2016	
ACTIF	
C. ACTIF IMMOBILISÉ	
C.III. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
1. PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	0.00
6. PRÊTS ET CREANCES IMMOBILISEES	5,913,582.92
Créances diverses	72,012.42
TOTAL C.III. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5,985,595.34
D. ACTIF CIRCULANT	5,985,595.34
D.II. CRÉANCES	
4. AUTRES CREANCES	
A) LA DUREE RESIDUELLE EST INF. OU EGAL A 1 AN	0.00
TOTAL D.II. CREANCES	0.00
D.IV. AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN C.C.P., CAISSE	0.00
TOTAL ACTIF	5,985,595.34
PASSIF	
A. CAPITAUX PROPRES	
A.I. CAPITAL SOUSCRIT	
Capital	0.00
A.IV. RÉSERVES	
1. RESERVE LEGALE	
Réserve légale	0.00
TOTAL A.IV. RESERVES	0.00
A.V. RÉSULTATS REPORTÉS	
Résultats reportés	5,432,172.15
A.VI. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5,432,172.15
PROFIT DE L'EXERCICE	0.00
D. DETTES NON SUBORDONNÉES	
D.8. DETTES FISCALES ET DETTES AU TITRE DE LA SECURITE SOCIALE	
A) DETTES FISCALES	0.00
TOTAL D.VIII. DETTES FISCALES ET DETTES SECU SOC	0.00
D.9. AUTRES DETTES	
A) LA DUREE RESIDUELLE EST INF. OU EGALE A 1 AN	
B) LA DUREE RESIDUELLE EST SUP. A 1 AN	
Avances actionnaires	553,423.19
Avances actionnaires	553,423.19
TOTAL D.IX. AUTRES DETTES	553,423.19
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	0.00
TOTAL PASSIF	5,985,595.34

Dans la mesure où ils n'auraient pas été mentionnés dans cette Annexe 1, tous les droits privilèges et charges directement détenues par la Société Scindée à la Date d'Effet et ayant trait au Patrimoine Transféré seront transférés à la Société Bénéficiaire.

Annexe 2

Actifs et passifs restant acquis à la Société Scindée

WORD LUX S.A.	01/01/2015- 30/09/2015 EUR
Bilan en EUR au 30/09/2015	
ACTIF	
C. ACTIF IMMOBILISÉ	
C.III. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
1. PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	
Part. Eracle S.r.l. - 50 %	6,000.00
Part. Worldship S.A. - 33.33 %	16,000.00
6. PRÊTS ET CREANCES IMMOBILISEES	22,000.00
Créances diverses	
Créances diverses	1,972,685.89
Créances - acompte s/achat Part, Invitro S.A.	1,972,685.89
TOTAL C.III. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1,994,685.89
D. ACTIF CIRCULANT	
D.II. CRÉANCES	
4. AUTRES CREANCES	
A) LA DUREE RESIDUELLE EST INF. OU EGAL A 1 AN	178,978.93
Créances diverses - Reccoriendo el Sur S.A.	178,978.93
TOTAL D.II. CREANCES	178,978.93
D.IV. AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN C.C.P., CAISSE	249.56
UBI - Banes Int. Lux. EUR	231.37
UBL - Banca int. Lux. USD	480.93
TOTAL ACTIF	2,174,145.75
PASSIF	
A. CAPITAUX PROPRES	
A.I. CAPITAL SOUSCRIT	
Capital	32,000.00
A.IV. RÉSERVES	
1. RESERVE LEGALE	3,200.00
Réserve légale	3,200.00
TOTAL A.IV. RESERVES	3,200.00
A.V. RÉSULTATS REPORTÉS	
Résultats reportés	727,608.39
A.VI. RÉSULTAT DE L'EXERCICE	727,608.39
PROFIT DE L'EXERCICE	
D. DETTES NON SUBORDONNÉES	
D.8. DETTES FISCALES ET DETTES AU TITRE DE LA SECURITE SOCIALE	
A) DETTES FISCALES	3,315.60
I.R.C. à payer	51,015.50
Impôt sur la fortune dette fiscale à payer	54,331.10
TOTAL D.VIII. DETTES FISCALES ET DETTES SECU SOC	54,331.10
D.9. AUTRES DETTES	
A) LA DUREE RESIDUELLE EST INF. OU EGAL A 1 AN	
Créditeurs divers - 1	600,000.00
Créditeurs divers	257,074.00
Cotisations professionnelles	350.00
Intérêts s/créditeurs divers - 1	23,197.40
B) LA DUREE RESIDUELLE EST SUP. A 1 AN	880,621.40
Avances actionnaires	66,845.69
Avances actionnaires	66,845.69

TOTAL D.IX. AUTRES DETTES	947,467.09
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	409,539.17
Comptes de régularisation - Passif	409,539.17
TOTAL PASSIF	2,174,145.75

Référence de publication: 2015185071/308.

(150205549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2015.

Menuiserie Jules Sauber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6235 Beidweiler, 25, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 74.504.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sauber Jules

Le gérant

Référence de publication: 2015160904/11.

(150177054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Montana OHG, Société en nom collectif.

Siège social: L-8715 Everlange, 3A, Wokelt.

R.C.S. Luxembourg B 68.400.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2015, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du 3, Rue du Moulin, L-7417 Brouch à 3A Wokelt, L-8715 Everlange.

Lors de cette même assemblée, les associés ont décidé de nommer Thomas Künzel, né le 11 novembre 1957 à Nürnberg en Allemagne, domicilié au 4 Mozartstrasse, D-95448 Bayreuth en Allemagne au poste de gérant unique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015160909/13.

(150177404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Menuiserie GAUL et CLEES s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 36.

R.C.S. Luxembourg B 94.659.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015160903/9.

(150177241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Capital City Brewing Co., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 742.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.487.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 07 septembre 2015

Par les résolutions en date du 07 septembre 2015 l'associé unique de la société a décidé:

- d'accepter la démission de Ameo Investment Funds S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société, prenant effet le 07 septembre 2015; et

- de nommer en tant que gérant unique, prenant effet le 07 septembre 2015, et pour une durée indéterminée, Mr. Mark HATHERLY, un individuel privé, né le 13 novembre 1965 à Auckland, Nouvelle Zélande

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé de:

Mark HATHERLY, gérant unique, demeurant professionnellement à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capital City Brewing Co.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161288/20.

(150178707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Molin Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.452.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015160908/10.

(150177640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Mapole Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3374 Leudelange, 12, Domaine Schaeferf.

R.C.S. Luxembourg B 167.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015160915/10.

(150177036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Maribaud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 174.798.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 28 novembre 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de dépositaire pour les actions au porteur, la société MGI GROUPE FIDUCIAIRE Luxembourg S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124916.

Référence de publication: 2015160916/11.

(150176935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Market Monitor & Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 186.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015160917/9.

(150177384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

MB Research S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 152.817.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015160918/10.

(150177095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Amizmiz Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 141.962.

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales daté du 7 septembre 2015,

1. une (1) part sociale de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, a été transférée par AERIUM ATLAS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.575, à CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et régie sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 124.671 et

2. quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, a été transférée par AERIUM ATLAS MANAGEMENT CIA S.A., une société anonyme constituée et régie sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, sous la section B numéro 105.680 à CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme constituée et régie sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 124.671.

Par conséquent, la société CADOGAN INVESTMENTS S.A. est devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161238/24.

(150178390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Mouzara S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 177.964.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,
le vingt-quatre septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Serge DASSAULT, administrateur de société, demeurant au 6, boulevard Suchet, F-75016 Paris (France),
ici représenté par:

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 11 septembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique actionnaire (l'«Actionnaire») de la société «MOUZARA S.A., SPF» (la «Société»), une société de gestion de patrimoine familial (SPF) constituée sous forme d'une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 177 064 et constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 07 juin 2013, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 24 juillet 2013, sous le numéro 1782 et page 85527;

2.- Que les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DEUX MILLIONS D'EUROS (2'000'000.- EUR) et se trouve représenté par deux cents (200) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX MILLE EUROS (10'000.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées en numéraire;

4.- Que l'Actionnaire est devenu le seul et unique propriétaire de toutes les deux cents (200) actions ordinaires de la Société, représentant l'intégralité de son capital social souscrit;

5.- Que l'Actionnaire, étant ainsi le seul et unique actionnaire de ladite Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société;

6.- Que le même Actionnaire déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société telle qu'indiquée dans la situation intérimaire de la Société arrêtée au 10 août 2015 par conséquent déclare approuver, sans restriction ni réserve lesdits comptes;

7.- Que l'Actionnaire, en sa qualité de détenteur unique des deux cents (200) actions ordinaires de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée à partir de ce jour;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 10B, rue des Mérovingens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

11.- Que l'Actionnaire déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire susnommé de l'Actionnaire, a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22085. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015160929/53.

(150177709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Baker Hughes Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 183.550.

—
M. Alexander L Peng a démissionné de son poste de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

Avec effet au 2 septembre 2015, M. Joe W. Ballew ayant comme adresse le 4000 Bent Creek Road, McKinney, TX 75071, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société pour un mandat à durée indéterminée.

Au 2 septembre 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mme Constanze Guthier-Brown,
- M. Marc Feider, et
- M. Joe W. Ballew

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes Holdings 5 s.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015161255/19.

(150178225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AG Evergreen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.312.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.644.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue le 22 septembre 2015

Décision

1. Transfert du siège social

Conformément à l'article 4, alinéa 2, des statuts de la Société, le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société vers L-1855 Luxembourg, 35 avenue John F. Kennedy, à partir du 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161225/13.

(150178290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Ali Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 163.756.

En date du 30 Septembre 2015, les gérants de la société ont notifié à la société leur démission:

- M. Philippe CHAN démissionne de son mandat de gérant avec effet au 30 septembre 2015;
- M. Jimmy TONG SAM démissionne de son mandat de gérant avec effet au 30 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2015161194/14.

(150178428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Algeco/Scotsman Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.307.

Les statuts coordonnés au 17/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/10/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015161193/12.

(150178118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Allegion Luxembourg Holding and Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 167.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.652.

EXTRAIT

La Société prend acte du changement d'adresse de Allegion Irish Holding Company Limited, associé de la Société au Block D, Iveagh Court, Harcourt Road, Dublin 2, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161196/14.

(150178634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.972.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015161232/13.

(150177844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Baker Hughes International Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 184.490.

—
M. Alexander L Peng a démissionné de son poste de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

Avec effet au 2 septembre 2015, M. Joe W. Ballew ayant comme adresse le 4000 Bent Creek Road, McKinney, TX 75071, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société pour un mandat à durée indéterminée.

Au 2 septembre 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mme Constanze Guthier-Brown,
- M. Marc Feider, et
- M. Joe W. Ballew

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes International Partners Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015161257/19.

(150178222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Ceryx S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 38.899,60.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 22 septembre 2015

Décision

1. Transfert du siège social

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société vers L-1855 Luxembourg, 35 avenue John F. Kennedy, à partir du 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161292/13.

(150178291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Chaka Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 191.632.

—
EXTRAIT

En date du 29 septembre 2015, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Richel van Weij, en tant que gérant de classe A de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Mario Curcio, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161293/15.

(150178488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AltaFund Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.421.

—
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de AltaFund Holding S.à r.l. du 17 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de AltaFund Holding S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161202/12.

(150178299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Leudelange en date du 30 septembre 2015

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de:

* Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} Août 1979, à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en qualité d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2015;

- par ailleurs l'assemblée générale de nommer:

* Mademoiselle Radia Taddart, née le 17 novembre 1985 à Epinal (France) ayant son adresse professionnelle au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en qualité d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2015;

* Monsieur Cyril Guinet, né le 24 décembre 1978 à Boulogne-Billancourt (France) ayant son adresse professionnelle au 91, avenue des champs Elysées, F75008 Paris en qualité d'Administrateur.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en l'année 2015.

- L'assemblée prend note de la fin du mandat de Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris (France) ayant son adresse professionnelle au 5016, Sheikh Zayed Road, Shangri-La Building, Dubai (Emirats Arabes Unis), en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 1^{er} octobre 2015.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015161290/27.

(150178528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AG Real Estate Development Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.646.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue le 22 septembre 2015

Décision

1. Transfert du siège social

Conformément à l'article 4, alinéa 2, des statuts de la Société, le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société vers L-1855 Luxembourg, 35 avenue John F. Kennedy, à partir du 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161226/13.

(150178294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Allouez S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.264.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Allouez S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 08 septembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 25 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015161199/17.

(150179245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Accel London Pan-Europe IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.997.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015161184/13.

(150177998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Acquaba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.395.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Acquaba S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 08 septembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 25 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015161185/17.

(150179246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Allouez Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.998.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Allouez Topco S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Jean Seckler en date du 08 septembre 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 25 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015161200/17.

(150179253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AltaFund Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.455.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de AltaFund Invest I S.à r.l. du 17 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de AltaFund Invest I S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015161203/12.

(150178472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

AG Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.112.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.635.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue le 22 septembre 2015

Décision

1. Transfert du siège social

Conformément à l'article 4, alinéa 2, des statuts de la Société, le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société vers L-1855 Luxembourg, 35 avenue John F. Kennedy, à partir du 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161228/13.

(150178288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015.

2. M. Oliver THOMAS a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015.

3. M. Frank PLETSCH, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015 pour une durée indéterminée

4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, né à Debica (Pologne), le 27 janvier 1972, demeurant professionnellement à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé comme gérant B avec effet au 1^{er} octobre 2015 pour une durée indéterminée.

5. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société comme suit:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 01.10.2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015161444/24.

(150178359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.571.250,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.882.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

1. Veuillez prendre note du changement de l'adresse de la société comme suit:

Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.

5, Avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015161446/18.

(150178387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Global Impact Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 186.183.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 septembre 2015

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Vikram Gandhi, né le 20 mai 1962 à Allahabad, Inde et résidant professionnellement au 1, Imperial Place, 110 001 Janpath, Inde, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 septembre 2015 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161415/13.

(150178335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

"Goodman Carpo Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 191.030.

—
EXTRAIT

En date du 28 septembre 2015, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR a transféré 11,850 parts sociales de la Société à GELF Investments (Lux) S.à r.l., ayant son siège social à 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, et 650 parts sociales de la Société à Goodman Meadow Logistics (Lux) S.à r.l., ayant son siège social à 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161417/14.

(150178366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Greenview S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.628.

—
EXTRAIT

En date du 21 septembre 2015, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- La démission de Richel van Weij, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiate.

- Mario Curcio, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée gérant de la société avec effet immédiate, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161420/15.

(150178486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

New Nutrition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 195.085.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015160934/14.

(150176945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

MCM Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, 1, Z.I. du Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 63.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015160919/12.

(150177002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Dusseldorf (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.285.950,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.092.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 1^{er} octobre 2015

En date du 1^{er} octobre 2015, les Associés de la société Dusseldorf (Bridge) S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés décident de transférer le siège social de la société au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Les Associés décident d'accepter les démissions des membres du conseil de gérance, avec effet au 30 septembre de leurs postes de gérant.
3. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Carlo Heck, né le 5 août 1976 à Hamburg (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.
4. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin (USA), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.
5. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Dagmara Mazuikiewicz, né le 14 août 1977 à Suwalki (Pologne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.
6. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Jérôme Léon, né le 15 juin 1981 à Brest (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

7. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Matthias Prochaska, né le 7 octobre 1979 à Koblenz (Allemagne), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161346/29.

(150178701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

MEIF4 Luxembourg A Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 168.490.

Par résolutions signées en date du 30 septembre 2015, les actionnaires de la Société ont pris la décision suivante:

Re-nomination d'Audit Conseil Services, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 142.685, ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Référence de publication: 2015160920/13.

(150178044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Lion-Intergestion, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.033.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur de Lion-Intergestion, avec effet au 30 septembre 2015.

Le 17 septembre 2015.

Monsieur Jean-François Abadie.

Référence de publication: 2015161550/10.

(150178370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

LSF Europe Promote S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 166.332.

Les statuts coordonnés au 15/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/09/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015161552/12.

(150178051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

LIM LOGGING, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.973.

Les statuts coordonnés au 17/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/10/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015161549/12.

(150177975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Lux International Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.470.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur de Lux International Strategy, avec effet au 30 septembre 2015.

Le 17 septembre 2015.

Monsieur Jean-François Abadie.

Référence de publication: 2015161554/10.

(150178369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Jarna Issuance Vehicle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 193.992.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 1^{er} octobre 2015
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de Danielle Delnoije en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2015.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet 1^{er} Octobre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Lara Nasato née le 1^{er} mars 1984, à Montebelluna (TV), Italie, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

A Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015161507/19.

(150178565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

IPL Enterprises S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 40.743.182,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.035.

L'adresse de M. Damien WARDE, gérant de catégorie B de la Société, est la suivante: 22, Rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015161499/11.

(150178185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Infra-Invest 2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Référence de publication: 2015161496/11.

(150178392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.